

**CONFÉRENCE
DE
COOPÉRATION
RÉGIONALE
ANTILLES-GUYANE**

Pointe-à-Pitre, Guadeloupe
16 et 17 novembre 2017



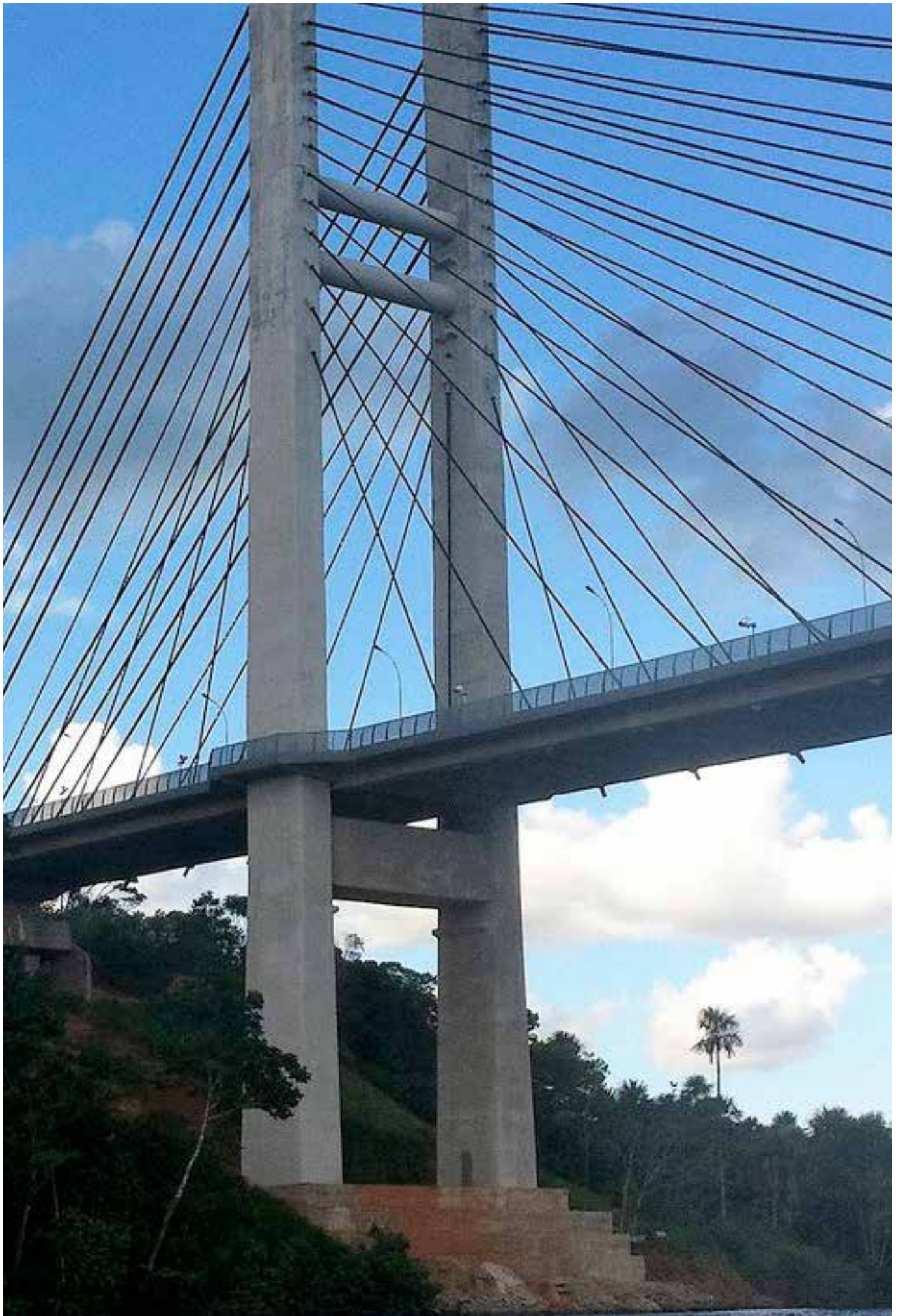


TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---------------------------------|-----|
| Première partie | |
| Discours d'ouverture | 5 |
| Deuxième partie | |
| Tables rondes et ateliers | 25 |
| Discours de clôture | 107 |



**LES ACTES DE LA
XIII^E CONFÉRENCE
DE COOPÉRATION
RÉGIONALE
ANTILLES-GUYANE**

1^E PARTIE

Toutes ces thématiques pourront être abordées durant ces deux jours de conférence.

Aussi, je tiens à saluer particulièrement le travail accompli par Monsieur l'ambassadeur NILAM qui a voulu que ces deux jours soient une occasion concrète pour nous, collectivités territoriales françaises et pour les pays de nos bassins géographiques respectifs, de travailler ensemble à l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de nos populations.

La Guadeloupe, est déjà membre associé de l'association des Etats de la Caraïbe, nous avons également la volonté d'adhérer à l'organisation des Etats de la Caraïbe orientale qui regroupe dans une même instance, nos plus proches voisins.

En effet, les sujets de coopération ne manquent pas.

J'en veux pour preuve l'avancée de nos travaux avec bientôt le lancement de notre programme Erasmus caribéen ou encore la promotion « d'ambassadeurs d'excellence » propres à valoriser nos talents, au-delà des limites de notre territoire.

C'est d'ailleurs dans cette logique, que j'ai signé hier après-midi avec Expertise-France, une convention-cadre de partenariat destinée, dans un premier temps, au recensement des domaines d'expertise de la Guadeloupe.

L'expertise guadeloupéenne est d'ores et déjà mobilisable dans le cadre de missions d'assistance technique, partout dans la Caraïbe. Je fonde beaucoup d'espoir dans cette convention qui devrait nous permettre de faire reconnaître le savoir-faire guadeloupéen et au-delà, de témoigner de notre volonté d'investir pleinement notre environnement géographique.

Je terminerai en vous souhaitant à tous : bienvenue en Guadeloupe et que cette 13^e conférence de coopération régionale soit riche d'échanges fructueux et pose les jalons d'un renforcement de notre coopération dans un esprit valorisant le principe de subsidiarité et de complémentarité de nos territoires.

Je vous remercie.

ses partenaires caribéens et un véritable retour d'expérience pour les services de la collectivité.

En 2018, le projet « Livres pour Haïti » sera mené à son terme afin que les livres et manuels inutilisés dans nos collèges, trouvent une seconde vie entre les mains d'élèves haïtiens. Il est en outre attendu de cette action à la fois un retour d'expérience en matière de montage de projet de coopération régionale et le tissage d'un réseau de partenaires en Haïti.

Au-delà du soutien aux porteurs de projets, il s'agit par ailleurs, toujours dans une visée de capitalisation avec nos voisins, d'envisager des coopérations en matière d'expertise technique ou administrative par exemple dans le domaine social, cœur de métier du département. L'Agence française de développement (AFD) a dans ce cadre été approchée par le département afin qu'il soit associé aux projets majeurs qui pourraient émerger dans ces différents domaines. Dans l'attente de ces projets, le département a d'ores et déjà initié une opération qui pourrait être reproduite en cas de besoin, avec la mise à disposition auprès de la COM de Saint-Martin, durant 5 semaines, d'une équipe médicosociale pluri disciplinaire composée d'assistants sociaux, d'infirmiers, de médecins et de psychologues.

Il est en effet apparu après le passage du cyclone IRMA, une situation de grand isolement de personnes âgées en perte d'autonomie, ou de personnes en situation de handicap du fait du départ des voisins, de l'altération de leur maillage social habituel ou de l'absence des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Ainsi, l'équipe du département aura pour mission d'épauler et de renforcer les services de la COM dans leurs missions d'évaluation médicosociale et de prise en charge des habitants souffrant encore de situation d'isolement et de non prise en charge sociale, notamment les personnes âgées et les personnes handicapées.

Enfin, la collectivité a également décidé, initiative innovante qui mérite d'être soulignée, de missionner le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) afin d'envisager les contours d'une future coopération dans le domaine de la sécurité civile, afin que nos voisins soient davantage préparés à réagir en cas de catastrophes naturelles. Très concrètement, il s'agira pour le SDIS de former, sur place, des équipes aux techniques de sécurité civile et aux gestes de premier secours en sorte qu'elles soient à même d'intervenir immédiatement après une catastrophe.

Chers amis, je crois pouvoir dire que cette action de coopération permettra de sauver des vies et de confirmer, s'il en était besoin, le rôle de collectivité de toutes les solidarités du Département.

INTERVENTION D'ALFRED MARIE-JEANNE, PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

*Monsieur l'ambassadeur délégué à la coopération régionale, organisateur de cette rencontre
Monsieur le Préfet,
Mesdames et messieurs les représentants des collectivités de Guadeloupe, de Guyane, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Martinique,
Mesdames et messieurs les représentants des organismes de coopération et d'intégration
Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat,
Chers (es) collaboratrices et collaborateurs,
Mesdames et messieurs.*

Comme un serpent qui mue, tout en restant venimeux, le monde multiplie les crises et notre Caraïbe n'est hélas, pas épargnée.

Cette métaphore osée peut choquer ; c'est pour vous convaincre que la voie d'avenir est la coopération libérée de toute entrave, avec comme charpente, la colonne moelleuse et enrichissante de nos intérêts communs. Ce rendez-vous annuel doit se transcender et sortir de la routine et du ronron. Le parcours a été balisé, les sujets ont été listés. Il faut passer à la phase active en donnant une impulsion significative à la coopération.

Nos défis et nos enjeux sont connus et nous les partageons. Avec nos partenaires, nous les affrontons, sans commettre d'affronts, par la mise en place de politiques adaptées.

Et pour quoi faire :

- pour améliorer le cadre de vie de nos peuples ;
- pour mieux répartir nos ressources et nos moyens ;
- pour développer l'accessibilité de notre zone ;
- pour renforcer notre capacité à anticiper et à répondre aux désastres ;
- pour être au diapason de la communication performante ;
- pour stimuler et tendre vers l'excellence.

La collectivité territoriale de Martinique a une tâche qui est loin d'être simple. Car il faut faire face à un endettement élevé laissé en héritage, aux contraintes de la diminution budgétaire, tout en mettant en place une nouvelle culture organisationnelle débarrassée des scories du chacun pour soi.

C'est en ce sens que l'an dernier lors de notre rencontre en Guyane, j'ai proposé de changer de modèle.

Ce changement passe par l'État qui doit reconnaître et appuyer nos compétences et notre légitimité à agir au plus près.

Il faut définitivement asseoir la collectivité, *stricto sensu*, comme l'institution *ad-hoc* pour la coopération.

D'où la nécessité de travailler en accord, mesdames et messieurs les représentants de l'État.

Quant à l'Europe, elle doit assouplir sans plus tarder, les règles et étendre aux RUP Caraïbe, le mandat des délégations de la commission européenne présentes dans la Caraïbe.

Nous, collectivités, acteurs majeurs, avons besoin d'une ténacité sans faille pour renforcer nos relations bilatérales et nos engagements multinationaux.

En ce sens, la révision de l'accord de Cotonou est une opportunité à saisir :

- pour mieux prendre en compte les effets de l'accord de partenariat économique Union Européenne-Caraïbe ;
- pour inscrire, dans le texte et dans les pratiques, une procédure précise pour la programmation des projets soutenus par les fonds FED et FEDER.

Et nous partenaires : OECO, AEC, CARICOM-CARIFORUM, nous devons nous considérer en égaux, quels que soient la taille, les revenus de chaque membre, et proposer pour chaque domaine d'intérêt réciproque, une méthode et un calendrier qui facilitent les relations entre institutions, entreprises et services.

Ces domaines, pour n'en citer que deux, concernent principalement les transports et les infrastructures de réseaux et d'énergie.

C'est en sens que dans ma stratégie de développement j'ai choisi d'abord, durant ces deux dernières années, de redéfinir le cadre avec l'Europe, de raffermir les liens avec l'Etat et de faire le décompte en interne de nos atouts, nos compétences et nos besoins.

Après ces deux années passées à réexaminer les nouvelles relations avec ceux qui peuvent influencer dans notre bassin de vie, à revisiter nos champs d'actions possibles, je vous confirme notre volonté sans faille de consolider nos relations avec l'OECO, de nous réinvestir dans l'association des Etats de la Caraïbe et les autres institutions régionales.

Quant au CARIFORUM, il reste encore un objectif.

Ainsi, je vous informe que le séminaire de présentation de la stratégie et des actions à l'international que je prévoyais bien plus tôt, est reporté au premier trimestre 2018.

Mesdames et messieurs,

Chaque atelier de la conférence tente de résoudre des équations pour avancer dans notre mission à l'international ; les problématiques sont reflétées dans le programme.

Permettez-moi de vous parler avec la franchise un peu crue qui me caractérise.

Force est de reconnaître que s'il n'y a pas l'Etat, l'Europe (commission, parlement et conseil) qui agissent en partenaires, avec nous, nos réflexions resteront sans portée significative.

C'est pourquoi, je ne cesserai de vous parler projets :

En un, pour renforcer et accompagner notre intégration dans notre continent. C'est ainsi qu'à la demande et en partenariat avec la CARICOM, nous organiserons le 2e séminaire Clovis-Beauregard. Nous analyserons les points forts et les échecs des 4 task-forces que nous avons ensemble instituées. Cela touchera indéniablement à la stratégie globale et aux outils communs de la coopération.

En deux, les maladies cardio-vasculaires ainsi que le cancer sont parmi les principales causes de décès dans le monde et particulièrement dans notre continent Caraïbe. Face à cette situation, la collectivité territoriale de Martinique propose d'élaborer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe. C'est donc dans cette perspective que s'inscrit le projet « Caribbean Cyclotron Corporation For

Health», qui a pour objectif d'améliorer la prise en charge précoce des patients atteints de cancer, par le développement de la médecine nucléaire.

Ce projet sera, dans les prochains jours, déposé à la programmation INTERREG 2014-2020.

En trois, par ailleurs, je vous sou mets le projet Cortex, pour une approche circonstanciée sur la façon de préparer et de répondre aux risques.

Il vise à compléter les connaissances et performances de nos peuples afin d'augmenter leurs capacités à faire face aux aléas, en réorganisant les organes entre civils, professionnels et institutionnels.

En quatre, il est urgent de susciter l'attention de notre jeunesse sur la qualité de vie en Caraïbe et sur les opportunités de professionnalisation. Cela demande du temps. Aussi, avons-nous entamé une réflexion avec l'Etat (à travers le rectorat) sur un projet qui devrait donner de l'élan à une mobilité bien comprise et bien cadrée.

Je voulais juste resituer le décor et informer ceux qui doutaient. Je n'ai pas baissé les bras.

Mes nombreuses démarches m'ont amené à l'extérieur de la zone, pour planter les jalons permettant de mieux assurer sa défense à l'intérieur.

Et je ne veux surtout pas, cantonner à la seule Caraïbe, les perspectives de développement à l'international.

Mesdames et messieurs,

Kofi Annan a dit, et je le cite pour la circonstance, que « la seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat. »

Je répète que la seule option que nous avons, en Caraïbe, pour contribuer à un avenir meilleur, c'est de montrer notre volonté et notre capacité d'agir ensemble, main dans la main. Quelles que soient les difficultés à surmonter, il faut faire bloc.

Madame la ministre des outre-mer,

Monsieur le délégué à la coopération régionale, mesdames et messieurs les représentants de l'Etat,

Accompagnez cette démarche dans l'intérêt bien compris et des uns et des autres.

Il faut rompre avec la logique de charges transférées sans compensation. Nous avons besoin de confiance.

Nous avons besoin d'une réglementation appropriée.

Nous avons besoin de moyens adaptés.

Nous n'éliminons pas l'Etat, nous agissons en synergie avec lui.

Prenons rendez-vous en Martinique dans un an, pour évaluer les transformations, les avancées et les résultats concrets obtenus.

Merci de votre écoute Mèsi an Pil, Mèsi an Chay.

Mais notre économie insulaire, résiliente, va bénéficier des potentialités et des promesses de l'économie bleue. Nous avons bon espoir d'y installer, comme en Guadeloupe et en Martinique, un cluster maritime.

Nous disposons également, et j'espère que l'État saura le reconnaître, d'atouts géopolitiques majeurs : dit autrement, nous sommes aux avant-postes de la France face au monde américain, caribéen et anglo-saxon. Si une île peut revendiquer le fait d'être un pont entre la France et l'Amérique c'est bien la mienne.

On fait aussi la politique de sa démographie : car il n'est de richesses que d'hommes...

Nous sommes, certes, un « petit pays », en temps normal onze fois moins peuplé que la Guadeloupe. Et nous venons de subir, toujours à cause d'IRMA, le pire exode de notre histoire. Environ 7 000 personnes auraient quitté l'île. A l'échelle nationale, cela représenterait la fuite de plus de 12 millions de Français. Soit la région Ile-de-France, comme rayée de la carte !!

Pourtant, là encore, nous disposons d'atouts, fondant et renforçant notre résilience.

D'une part, nous sommes une collectivité française... mais nous nous définissons aussi comme la partie d'une île de 80 000 habitants, plus peuplée que certains États avoisinants, comme la Dominique et Saint-Kitts-et-Nevis. Car je rappelle, au passage, que la coopération régionale est un phénomène qu'il n'est plus besoin d'inventer à Saint-Martin : nous le vivons au quotidien depuis 1648.

D'autre part, nous nous situons à proximité de pays voués à se développer, à réussir leur décollage économique. Je pense ici à Cuba. Mais je pense également à Haïti, pays auquel nous sommes liés historiquement, humainement et, bientôt, je l'espère, de plus en plus, économiquement. En 2050, Haïti sera peuplée de 15 millions d'habitants, 40 % de plus qu'aujourd'hui. A Saint-Martin, nous faisons le pari de son développement et serons présents : nous pourrions sans doute aborder ce point dans le cadre de la table ronde sur l'ouverture à l'international pour les entreprises antillaises et guyanaises.

Enfin, le funeste exode que j'évoquais tout à l'heure arrive à son terme : travailler sur l'attractivité de Saint-Martin, pour faire revenir, et venir, les talents, du public comme du privé, constitue, pour moi et mon équipe, une impérieuse nécessité ! J'espère y parvenir avec le soutien de l'État, de l'Union européenne et de mes partenaires des collectivités françaises de la Caraïbe et de l'Amazonie... Il faudra notamment insister sur l'urgence d'un rétablissement rapide et pérenne des liaisons aériennes, notamment directes, desservant notre île.

On fait, enfin, la politique de son climat : le changement climatique va s'imposer à nous, de plus en plus souvent, de plus en plus cruellement, hélas ! Sachons répondre à ses défis et faire de ses contraintes autant d'opportunités !

Enfin, il faudra également mettre en œuvre rapidement les dispositions de la loi égalité réelle du 27 février 2017 en matière d'ouverture de la mobilité des jeunes à leur environnement régional ... Je pense ici notamment à la réallocation du fonds dit FEBECS : les échanges scolaires et étudiants organisés dans l'environnement régional des établissements ont ainsi vocation à être soutenus. J'insiste, à cet égard, sur la jeunesse de Saint-Martin : selon l'INSEE, en 2012, 35 % de notre population avait moins de 20 ans, contre 28 % en Guadeloupe et 24 % en Métropole.

Voilà, en quelques mots, mes premières réflexions sur les enjeux de la coopération régionale. J'attends donc beaucoup de ces deux journées de travail et souhaite que nos réunions soient fructueuses et génératrices d'avancées importantes.

Merci de votre attention.

**DISCOURS
DE JOCELYN
HO TIN NOÉ
VICE-PRÉSIDENT DE
LA COLLECTIVITÉ
TERRITORIALE DE
GUYANE**

Le discours de Jocelyn Ho Tin Hoé, Vice-président de la collectivité territoriale de Guyane est en attente de communication.

**DISCOURS
D'ANNICK
GIRARDIN,
MINISTRE
DES OUTRE-MER
REPRÉSENTÉE PAR
BRICE BLONDEL,
DIRECTEUR ADJOINT
DU CABINET**

*Monsieur le président du conseil régional de Guadeloupe,
Madame la présidente du conseil départemental de Guadeloupe,
Monsieur le président du conseil exécutif de la collectivité de Martinique,
Monsieur le président de l'assemblée de Martinique,
Monsieur le président du conseil territorial de Saint-Martin,
Monsieur le vice-président du conseil territorial de Guyane;
Mesdames et messieurs les préfets,
Mesdames et messieurs les ambassadeurs,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Monsieur le président de la FEDOM,
Monsieur le directeur général d'Expertise France,
Madame la directrice interrégionale de BPI France
Mesdames et messieurs les présidents de chambres consulaires,
Mesdames et messieurs les maires et les élus municipaux,
Mesdames et messieurs.*

Il m'appartient, et j'en mesure l'honneur, de clore cette série d'allocutions liminaires.

Je voudrais tout d'abord remercier le président Ary CHALUS et la présidente Josette BOREL-LINCERTIN qui nous accueillent ici, et qui accueillent la conférence de coopération en Guadeloupe. Je les remercie, au nom de la ministre des outre-mer, pour la qualité de cet accueil auquel elle est infiniment sensible même si elle regrette de n'avoir pas pu être présente en personne.

Retenue à Paris par ses obligations et notamment la poursuite du débat budgétaire, elle m'a chargé de vous assurer de l'importance qu'elle apporte aux débats de cette conférence, et plus généralement à la coopération régionale ; elle qui, dans l'ancien gouvernement, a été, vous le savez, en charge du développement et de la francophonie et n'a jamais cessé de porter à ces questions le plus grand intérêt.

Je puis vous garantir qu'elle a accordé du prix à préparer ces échanges, en mobilisant à cet effet son cabinet et la DGOM, et sera personnellement attentive au compte-rendu de nos travaux.

Nous pouvons collectivement nous réjouir de ce qu'avant même le lancement officiel de cette conférence, un certain nombre de manifestations aient eu lieu hier, et ont donné le ton de nos futurs échanges.

Je souhaite, au nom de la ministre, remercier les représentants des trois agences régionales de Santé qui se sont réunies hier pour faire le point sur les enjeux de coopération dans leurs stratégies régionales respectives.

Ces enjeux, nous en avons une conscience aigüe.

Les crises récentes, qu'il s'agisse des maladies vectorielles (Zika, Chikungunya ...) qui se sont développées dans la région au cours des dernières années ou, plus récemment, des conséquences sanitaires des drames climatiques qui ont affecté l'arc antillais dans son ensemble, tous ces événements ont montré à quel point une coopération sanitaire accrue, à l'échelle du bassin maritime, devait être recherchée et à quel point la France et les collectivités de la République avaient un rôle majeur à y jouer.

Nous avons des leçons à tirer de ces événements. Les échanges d'hier ont montré combien ce souci était partagé.

De la même manière qu'une coopération régionale accrue doit permettre de répondre au défi de l'accès de tous aux services publics essentiels au premier rang desquels figure la santé. Ce serait, le gouvernement en est conscient, commettre une grossière erreur que d'imaginer que les solutions qui s'appliquent aux Antilles, en matière de démographie médicale et d'accès aux soins, sont les mêmes que celles qu'on doit retenir pour la Guyane. Il y a des solutions à imaginer pour répondre aux besoins de chacun, et la coopération régionale, dans les complémentarités de proximité qu'elle permet de mettre en place, est une réponse.

au développement économique des outre-mer, compte tenu de leur connaissance intime des territoires.

Ce développement économique sert et renforce, en retour, la présence et l'influence de la France dans la région.

La journée d'aujourd'hui et celle de demain sont l'occasion d'aller plus loin en ce sens, comme nous y invite d'ailleurs la table ronde à venir sur l'ouverture à l'international des entreprises guyanaises et antillaises.

La problématique de la mobilité dans la stratégie en faveur de la formation et de l'emploi, qui sera abordée dans le cadre d'une table ronde dédiée, en est à la fois le corollaire et le prérequis. Et là encore, il est important que des acteurs « centraux » (je remercie le directeur général de LADOM pour sa présence) et locaux, autour des collectivités dont c'est la compétence, travaillent ensemble à inventer les solutions qui permettront aux outre-mer d'affronter demain les défis du monde à venir, dans leur environnement régional et autour de stratégies partagées, au besoin adapté à chaque territoire.

La coopération environnementale fera elle aussi l'objet d'une table ronde très importante. Annick Girardin s'est particulièrement investie, dans le cadre de la COP 21, en faveur d'une réflexion et d'engagements dans ce domaine, au profit notamment des territoires les plus exposés aux effets du changement climatique, au rang desquels figurent bien entendu les outre-mer français, comme l'actualité récente dont ont été victimes Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Guadeloupe et la Martinique, nous le rappelle malheureusement.

Elle a en tête l'importance des initiatives prises par ces derniers au nom de la France et de sa diplomatie dans le cadre de la convention de Carthagène au début de cette année à Cayenne, dont je crois que nous tirerons un premier bilan tout à l'heure.

La poursuite de ces initiatives régionales, leur extension à de nouveaux membres, vont dans le sens de ce que souhaite le Gouvernement, à commencer par Annick Girardin au nom de qui je m'exprime et dont le mot d'ordre est le suivant : faire de la France et de ses outre-mer des précurseurs dans la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable qui, dorénavant, nous obligent.

Imaginer des solutions régionales, faire des outre-mer les initiateurs et les dépositaires de cette vision, c'est là je pense un objectif partagé, tant, à nouveau, les événements cycloniques de cet automne ont montré combien les collectivités ultramarines étaient soucieuses d'apporter, aux territoires voisins victimes comme elles de ces drames, des réponses de voisinage et de solidarité. Je pense bien entendu à la Dominique, si proche et si durement touchée par Maria, monsieur le président MARIE-JEANNE.

D'autres demandes

pourraient être exprimées : l'ambassadeur délégué sera chargé de la poursuite des discussions engagées et de leur aboutissement dans les meilleurs délais.

Pour avancer dans ce sens, je n'aurai pas la pudeur d'omettre la question des moyens. Nous reviendrons je pense sur ce sujet lors de la clôture de nos travaux. Pour autant, je crois ne pas trahir la pensée de la ministre lorsqu'elle rappelle qu'à ses yeux : il n'y a pas de développement sans coopération, qu'il n'est de coopération efficacement conçue qu'à l'échelle d'un bassin maritime et que cette notion de bassin doit permettre de réinterroger la cohérence des différentes interventions financières de l'État, des collectivités, des financeurs à commencer par l'AFD, de l'Union européenne enfin. Décloisonner le regard sur la coopération dans ces espaces, en cessant d'opposer les territoires selon leur statut : RUP, PTOM, ACP... doit aussi conduire à decloisonner les outils de financement, à en assouplir l'usage pour plus de cohérence et d'efficacité. C'est le sens des échanges que nous avons eu avec le président JUNCKER le mois dernier en clôture de la conférence des RUP à Cayenne. C'est, je crois, le sens des échanges que nous aurons dès demain sur le sujet, et je salue la présence de M. VIDETIC, ambassadeur de l'Union européenne à Georgetown qui nous fait l'amitié de participer à nos travaux.

Bref (enfin j'aurais souhaité l'être plus), c'est bien à un panorama à 360° que nous devons nous atteler, d'où la variété et la diversité des thèmes abordés qui reflètent la richesse de la problématique.

Vous le voyez, c'est dans une logique de responsabilisation et de confiance et avec la volonté de faciliter l'utilisation par les collectivités et tous les acteurs de l'ensemble des outils disponibles pour réussir le pari de l'ouverture sur l'environnement régional que le gouvernement souhaite s'engager. Avec les préfets et les ambassadeurs, il est de sa responsabilité d'être prêt à vous accompagner en ce sens.

Pour conclure, quelques mots de méthode. C'est une approche avant tout pragmatique que nous souhaitons mettre en œuvre. Pour chaque atelier, chaque table ronde, je vous propose que le fruit des réflexions communes soit synthétisé dans deux ou trois propositions phare, qui peuvent être appelées « motions » par exemple, dont nous concevons qu'une part d'entre elles interpelle l'État, et auxquelles le gouvernement s'engagerait à répondre dans la perspective de la prochaine conférence.

L'objectif est simple: il s'agit de construire ensemble une feuille de route réaliste et volontariste.

Celle-ci ne doit en aucun cas être conçue comme un exercice sura-



**LES ACTES DE LA
XIII^E CONFÉRENCE
DE COOPÉRATION
RÉGIONALE
ANTILLES-GUYANE**

2^E PARTIE

16.11.2017
DE 10H30 À 12H00
TABLE RONDE N°1

Suivi par
Séverine CONFIAC,
Christiana HERY et
Véronique CIREDECK.

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES

Marie-Luce PENCHARD
Vice-présidente de la région Guadeloupe

« Il y aura un après, et un avant cette conférence. On sent une réelle volonté de se positionner dans la relation qui doit être à la fois celle de l'Etat et celle de l'Union européenne vis-à-vis de notre collectivité qui est en charge de notre développement économique et en particulier de la question de coopération. Il faut que l'on fasse différemment et que, effectivement, nos partenaires soient vraiment des acteurs facilitateurs.

Et que ces politiques puissent être portées par les institutions au plan local au regard du fait, qu'à la fois la loi NOTRe a renforcé les compétences des collectivités et qu'en même temps, le législateur a bien compris que dans la logique de cette coopération régionale, il faut pouvoir faire confiance aux collectivités pour mener à bien ces politiques.

Quelle ouverture à l'international pour les entreprises antillaises ou guyanaises ?

Cela fait 10 ans que l'on sait que le modèle économique qui est le nôtre ne fonctionne plus. On ne peut plus être dans une relation exclusive avec la métropole. On ne peut plus se développer uniquement sur l'import/export. Je ne vais pas engager une longue discussion au niveau de l'avenir de la banane, ou concernant la production de sucre et du rhum (ce serait un très lourd débat) mais l'essentiel est que nous savons tous qu'on n'est plus après l'époque de la départementalisation.

Nous savons tous que si nous voulons régler le problème de l'emploi, qui est celui qui nous anime, il faut un nouveau modèle en s'appuyant sur notre potentiel (c'est la notion de développement endogène, et beaucoup n'avaient pas compris le sens de ce terme). Et surtout, il s'agit de se nourrir de notre environnement régional : pour nous les Antilles, c'est la Caraïbe et pour nos amis en Guyane c'est l'Amérique du Sud ; même s'il y a une partie de la Caraïbe aussi.

Depuis des années, des mesures ont été prises à la fois au plan communautaire comme au plan national, et également au plan local : la région, les régions en général ont tout fait pour accompagner leurs entreprises pour qu'elles puissent se développer.

On a aussi accompagné les entreprises au niveau de l'export pour notamment valoriser leur potentiel en participant à certains forums sur les différents marchés internationaux. On a assuré le conseil,

on les a aidé à se structurer et à s'organiser, à comprendre effectivement quel était le sens d'une démarche à l'international. Avec le ministère des outre-mer, avec UBI France qui est devenu Business France il y a eu des conventions qui ont été signées, notamment avec un certain nombre d'outils. On ne peut pas dire que rien n'a été fait puisqu'on a eu des accompagnements pour les entreprises positionnées à l'export. On a aussi pu mettre en place des aides pour les chefs d'entreprises qui souhaitaient avoir des professionnels implantés dans certains pays de la Caraïbe avec ce qu'on appelle les VIE (Volontaires à l'International pour l'Entreprise). Tous ces outils existent.

Maintenant la question qui se pose à travers cet atelier, est qu'il faut que l'on fasse le bilan de ces actions. Parce que je ne peux pas me satisfaire de sortir de cette conférence en disant que nous faisons les choses comme il se doit puisque nous avons une très belle convention qui lie à la fois la région Guadeloupe, à la fois l'Etat au travers du ministère des outre-mer et Business France ainsi que la BPI et l'AFD. Sur tous ces sujets, quand je fais le point avec les services régionaux, je me rends compte que pour la Guadeloupe il n'y a qu'une quinzaine d'entreprises qui ont pu bénéficier de ces dispositifs et s'agissant du « VIE », nous n'avons que trois entreprises qui l'ont sollicité. Ca veut dire qu'il faut accepter le fait que peut-être, les outils ne sont pas adaptés, auquel cas il faut que l'on puisse effectivement faire le point. Et dans le cadre de la prochaine convention voir comment on peut faciliter les choses. Se poser aussi en termes d'accompagnement de nos entreprises aussi bien au plan national qu'au plan régional « est-ce que les aides au développement sont aujourd'hui tournées essentiellement vers cette coopération régionale qu'on souhaite ? » Est-ce qu'il ne faut pas adapter ces dispositifs, d'autant que nous avons aujourd'hui un autre outil : INTERREG ?

Et là, il faut faire le lien entre notre politique de coopération (et ce qu'INTERREG nous permet de faire, notamment par rapport à des projets innovants). On a beaucoup parlé de transport (parce que l'on ne peut pas parler des circulations des personnes), sachez que lors du dernier comité INTERREG, nous avons soutenu :

- le projet PAIRE CARAIBES (optimisation transport aérien)
- le projet LIAT/AIR ANTILLES
- WINNER

Voilà quelques exemples de coopération qui vont dans le sens du développement et qui permettraient peut-être, à nos entreprises d'avoir des outils facilitateurs.

Il convient, au travers de cet atelier, de faire un bilan pour être force

de proposition en ayant à l'esprit deux choses importantes :

- 1- La simplification pour les entreprises
- 2 - Et surtout au moment où on le sent, même s'il y a des difficultés, des contraintes budgétaires, aussi bien au plan national qu'au plan européen, cette volonté affirmée quand le Président MACRON que j'ai entendu, lorsqu'il dit qu'il faudra simplifier la possibilité pour les collectivités de faire appel à l'habilitation. Nous sommes dans ce choc de simplification, nous sommes aussi dans cette volonté de l'Union Européenne de se dire qu'aujourd'hui il y a une possibilité d'interpréter différemment le 349.

A nous maintenant d'être force de proposition pour que nos entreprises puissent adhérer à la démarche qui est la nôtre, parce que l'on ne peut pas se décliner une politique de coopération si les acteurs qui seraient les porteurs de projet eux-mêmes ne sont pas convaincus de l'intérêt pour le développement de la Guadeloupe.

Michèle PAPALIA
Directrice interrégionale BPI France

« C'est vrai qu'on est arrivé récemment (en 2014) sur le territoire Antilles-Guyane. Bpi France a été créée, vous le savez, le 31/12/2012. En 2013 un avenant a permis notre implantation dans les outre-mer et depuis janvier 2014 on défend absolument la position et les valeurs de Bpi France, c'est-à-dire :

- La proximité (avoir des outils sur place avec des décisions sur place): une grande avancée
- La simplicité ;
- La volonté ;
- L'optimisme.

Je crois qu'on partage tous un certain nombre de ces valeurs qui font qu'aujourd'hui on sait ce qu'il faut faire pour que ça marche.

Pour faire le bilan, je vais au préalable raconter ce qui a été fait depuis notre arrivée :

En 2014, fort de notre partenariat historique avec l'Agence Française de Développement (AFD), fort de leur présence de longue date, il a été décidé que Bpi France mettrait en place son offre d'accompagnement des entreprises privées des territoires ultramarins avec des personnels en place au sein des agences AFD.

Donc, la première année on s'est approprié le territoire. De la même manière, les acteurs économiques des territoires s'approprièrent nos façons de travailler ainsi que nos nouveaux outils destinés à servir le développement économique au sein même de la stratégie des entreprises et cela de façon très pragmatique en doublant leur capitaux permanents (si la banque octroie 100, nous mettons en place 100).

Je dirais qu'en 2014, vu l'importance des besoins on a découvert qu'il fallait agir le plus vite possible, à la fois avec les Régions et à la fois avec les banques. C'est ce qu'on s'est attelé à faire.

En quelques mots, simplement, dire qu'on a pris conscience rapidement, qu'il fallait réveiller l'écosystème «financier» avec nos trois outils qui sont principalement :

1. La garantie pour faciliter l'accès à l'emprunt ;
2. Le financement en doublant les capitaux permanents ;
3. Le financement de l'innovation.

Ces trois outils ont pour objectif d'accélérer les réponses financières faites auprès des entreprises.

Dans le cadre de nos partenariats bancaires, dans un premier temps, car la simplification passe aussi par la démocratisation de nos outils. Cela s'est traduit par des délégations de signature données aux banques pour accélérer le nombre de dossiers accordés. Nous avons créé les conditions d'un partenariat proactif avec les banques en faveur d'une réponse donnée plus rapidement à l'entreprise, c'est donc la première chose que l'on s'est attelé à faire.

La deuxième chose que l'on s'est attelé à faire ce sont des partenariats « régions » Pourquoi ? Parce qu'il est très difficile de financer les entreprises TPE et PME, dans l'absolu, et peut-être encore plus sur les territoires isolés. C'est en partie à cause de la place bancaire qui est en réalité un peu frileuse pour plein de raisons, mais, c'est aussi parce qu'une entreprise c'est fragile ! Les TPE et PME sont fragiles ! Qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs, peut-être qu'ici un peu plus encore, en raison de la taille de marché et des contraintes spécifiques. Et donc les banques sont exposées à un risque qui n'est pas nul.

Les banques sont le pivot de votre stratégie de développement, en particulier dans la prospection et l'exploitation des marchés voisins. Et je ne peux qu'exprimer le souhait, très fort, de voir les établissements bancaires privés être invités à la prochaine conférence de coopération régionale, car c'est eux, et eux seuls qui apporteront le carburant nécessaire à cette stratégie de conquête de parts de marchés extérieurs que nous appelons tous de nos vœux. C'est pourquoi, nous avons choisi d'accélérer avec eux. C'est ce qu'on a fait en 2015, signer des conventions avec toutes les banques (10 groupes bancaires), donner à chacun d'eux la possibilité de décider en même temps leurs dossiers de financement, et la mise en œuvre de notre garantie sans nous envoyer les dossiers (ces partenariats sont très importants pour nous et c'est une grande avancée pour les entreprises). L'enjeu est d'aller plus vite avec le digital, de ne pas rajouter des délais sur des délais.

Revenons sur le plan des partenariats avec les régions, avec elles on a construit des dispositifs qui sont tout à fait adaptés au niveau du risque, c'est-à-dire que les régions sont dotées de nouveaux dispositifs qui permettent de répondre encore mieux aux financements des phases les plus risquées que traversent les entreprises.

Il est important de savoir que Bpi France est opérateur de l'Etat mais aussi opérateur pour le compte des régions. Avec elles, on a comblé les failles du marché, bâti ces nouveaux outils complètement endogènes, là aussi à l'actif de notre bilan, on trouve cette fabrication endogène permettant de favoriser et dynamiser l'écosystème local de coopération avec une forte implication financière des régions Guadeloupe, Martinique et Guyane. Nous continuerons à le faire.

Un mot encore : puisque aujourd'hui il est question de vouloir agir et accélérer le développement des échanges, vous devez savoir que fort de nos relations, bien sûr privilégiées avec le ministère de l'outre-mer, nous avons construit une toute nouvelle offre, la dernière en date, lancée en juillet de cette année, le prêt de développement outre-mer, qui consiste effectivement à accompagner les entreprises, quels que soient leur taille et leur projet de croissance, de façon plus soutenue et plus aidée encore, avec un taux, je dirais préférentiel (taux d'intérêt aidé). On commercialise ces fameux prêts de développement outre-mer depuis juillet de cette année, qui serviront par exemple à préfinancer le crédit d'impôt outre-mer

Jean-Pierre PHILIBERT
Président de la FEDOM

« J'aurais tenu un tout autre propos si je n'avais pas entendu ce qu'a dit tout à l'heure le Président HO TIN NOE, puisque j'en partage beaucoup de points y compris ceux exprimés avec une certaine véhémence.

D'ailleurs, l'intitulé de cette conférence « Pour un nouvel élan » laisserait supposer qu'il y en ait eu un préalablement...

Or on a en fait plutôt le sentiment qu'on entend encore trop souvent, dans nos enceintes, de grandes déclarations de principe dont vous savez que, dans mon Irlande originelle il est un vieux dicton qui dit « un pays grandit lorsqu'il se débarrasse de ses slogans. »

Il y a un premier slogan que je vous propose définitivement de mettre au ban, c'est « les outre-mer sont une chance pour la France ». Moi je veux bien mais qu'on m'explique en quoi et comment ?

Ma première réflexion, c'est que la coopération régionale est avant tout l'affaire des territoires et moins une affaire nationale. J'ai entendu tout à l'heure, mais je les entends depuis des années, les présidents MARIE-JEANNE, Ary CHALUS et Daniel GIBBS expliquer qu'ils savent ce qu'il faut faire. Alfred MARIE-JEANNE pointait les dysfonctionnements en matière de transport aérien, maritime, de communication. Le Président CHALUS disait qu'on a besoin et qu'on va le mettre en place, d'un ERASMUS régional. Le Président GIBBS rappelait que c'est par la formation également qu'on va lancer la coopération régionale. Voilà donc de quoi alimenter ma première observation : nous, organisations professionnelles, qui ne sommes pas vraiment légitimes à aller sur le champ politique, nous souhaitons cependant que l'on reconnaisse que cette responsabilité première relève avant tout des collectivités territoriales d'outre-mer.

Ce sont elles en qui nous avons confiance pour dire quels sont les domaines pertinents pour le développement de leurs territoires. Elles sont légitimes à le faire et, si j'ose dire, en partenariat avec le bras armé des entreprises sur les territoires c'est à-dire les CCI. Je crois que c'est le binôme institutionnel et uniquement institutionnel qui doit donner le cap.

Je ne vais pas revenir sur les constats, nous sommes les champions du monde du constat, le document de la CCI des îles de Guade-

loupe est parfait pour expliquer pourquoi ça ne fonctionne pas, quels sont les handicaps en tout cas ; moi j'ai envie de dire comment ça pourrait mieux fonctionner ?

Il faut savoir tout d'abord qu'il n'est pas naturel d'aller à l'international, surtout pour des territoires qui ont pendant des siècles construit leur développement en regardant à l'intérieur, ce qui est quand même un paradoxe lorsqu'on sait que ces territoires sont des îles pour la plupart d'entre eux.

Aujourd'hui il y a des pistes, à commencer par les filières d'excellence. Je suis le premier à dire que c'est effectivement une vraie piste. On ne va pas aller faire du commerce avec des pays voisins sur des standards qui sont les leurs, avec des produits qu'ils peuvent fabriquer aussi bien que nous mais à moindre coût.

Donc, on sait bien que ce qui va nous porter, c'est l'excellence. C'est l'excellence dans un certain nombre de domaines à condition que nous arrivions, et là encore vous l'avez dit les uns les autres, à faire encore plus d'efforts pour garder ceux de nos jeunes qui ont cette capacité à nous tirer vers l'excellence.

Exemple pratique pour dire qu'on peut le faire : sur un autre territoire et en partenariat avec LADOM, nous avons, nous la FEDOM, signé une convention qui permet à 300 jeunes dans les métiers de la santé de venir se former en métropole parce que cette formation n'existe pas sur leur territoire. Ils ont donc cette possibilité de venir se former en France, mais ils ont un précontrat et ils retourneront dans leur territoire après la formation. Ils iront peut-être ensuite travailler dans d'autres pays voisins, puisque la coopération est un tout petit peu plus développée dans l'océan Indien. Il faut bien le dire, que dans la zone Caraïbe, en tout cas, cela fait émerger de vrais secteurs d'excellence, comme celui de la santé, et d'avoir effectivement un rayonnement régional.

Nous avons également tout ce qui tourne autour de la biodiversité, des énergies renouvelables, et pour cela nous avons des outils : le gouvernement a mis en place un crédit d'impôt recherche et développement majoré au taux de 50% qui permet d'encourager pleinement l'innovation. Sauf que, pour les grands groupes notamment, il existe un plafonnement des dépenses du crédit impôt recherche. Nous venons enfin, après des années et des années, d'obtenir (nous nous sommes beaucoup battus et je reconnais que le gouvernement s'est battu aussi), qu'un de ces grands groupes français - peut-être le plus grand groupe au monde - dans le domaine de la cosmétique

et d'autres, envisage de s'implanter dans un de nos territoires ultramarins. Malheureusement aujourd'hui, toutes les dépenses R&D qu'il fait sont plafonnées parce qu'il consacre largement plus de 250 millions d'euros à la R&D. Je souhaiterais donc qu'il y ait là aussi une exception territoriale, Monsieur le directeur de cabinet de la ministre, et que les dépenses de R&D faites sur nos territoires le soient hors plafonnement général, ce qui permettrait d'attirer ces grands groupes ou, à tout le moins, leurs laboratoires.

J'aurais pu prendre un autre exemple, à savoir la visite effectuée dans un laboratoire de tropicalisation des produits d'un autre grand groupe français... installé en région parisienne... Je me dis : cherchez l'erreur ! On pourrait le faire aussi bien sinon mieux dans nos territoires.

La troisième proposition que je voudrais faire est extrêmement concrète et concerne la formation, domaine essentiel dont ont parlé les président CHALUS et GIBBS. Je ne comprends pas que dans le secteur stratégique du numérique (informatique, logiciels, etc....) nos entreprises souffrent cruellement de l'absence de compétences dans nos territoires.

Trop souvent nos entreprises sont obligées de faire appel à des compétences métropolitaines. Pourquoi ne pas dès lors - à l'instar de ce qui s'est fait à l'île Maurice, où la plupart des grandes écoles françaises ont permis la création d'un grand campus international - créer en zone Caraïbe/Guyane une grande université internationale (hispanophone, anglophone, néerlandophone, francophone) qui permettrait d'avoir une prise en compte régionale mutualisée de la formation des professionnels dont nous avons cruellement besoin. Cela doit se faire en liaison, naturellement, avec le ministère de l'enseignement supérieur et avec l'université des Antilles et celle de Guyane afin de nous permettre d'avoir un vrai dialogue avec leurs partenaires dans ce grand bassin Caraïbe.

Enfin dernier point, pour ne pas être trop long : quand le Président MARIE-JEANNE pointe du doigt le problème du transport et des liaisons aériennes et maritimes, il a raison.

Il existe tout d'abord quelques « success stories » que l'on pourrait dupliquer comme, par exemple, la gestion du grand port de Kingston en Jamaïque qui, Monsieur l'ambassadeur, à partir d'aujourd'hui et pendant 30 ans va être administré par un grand groupe français, le groupe CMA-CGM ! C'est aussi une opportunité pour l'ensemble de nos territoires.

Et puis, on a besoin d'avions, de liaisons aériennes, d'interconnexions, avec là aussi les grands opérateurs que nous avons. Cela nécessite bien sûr des investissements, et je milite pour que les investissements de cette nature, dans des secteurs qui sont prioritaires, non seulement pour nos territoires mais prioritaires si l'on veut que la coopération régionale fonctionne, soient bien considérés comme tels par l'administration.

Voilà qui m'amène, pardonnez-moi à une conclusion peu orthodoxe : est-ce que quelqu'un dans ce pays est capable d'aller faire bouger les choses à Bercy pour que le bureau des agréments ne bloque pas (parfois pendant plus de 2 ans) l'aide fiscale à l'investissement sur des acquisitions d'avions, de navires, d'infrastructures portuaires.

Tout ce qui nous permettrait d'avoir un désenclavement est la base de la coopération régionale. Je m'emporte un petit peu parce que j'ai l'impression de dire cela depuis des années et je rejoins Madame PENCHARD, si au moins cette conférence-ci pouvait faire avancer les choses, sur les 3-4 grands principes que je viens d'énoncer :

Dire que c'est avec la CCI et avec les collectivités régionales qu'il faut avancer.

Hiérarchiser les projets outre-mer, j'ai évoqué la création d'une université internationale du numérique, mais il en existe d'autres qui peuvent contribuer à dynamiser nos outre-mer. Permettez-moi à ce sujet une dernière digression ne pourrait-on pas bannir le mot « outre-mer » - je ne sais pas si je vais me faire des amis en disant ça-, mais cette dénomination m'exaspère ! « outre mer », ça veut dire quoi ? On outre-passe nos droits ? On est outreucidant ? On est quoi ? Je pense que le mot de « France océanique » me paraîtrait peut-être plus approprié.

Madame PENCHARD a raison sur un point fondamental : il faut qu'il y ait chaque année en début de cette conférence de coopération régionale une analyse de ce qui c'est fait dans l'année écoulée, c'est à dire qu'il y ait une évaluation (ah c'est un gros mot outre-mer, « l'évaluation », les politiques au doigt mouillé on sait faire mais l'évaluation c'est un peu plus compliqué), qu'il y ait une évaluation de ce qui s'est concrètement fait pendant l'année écoulée ».

Brice BLONDEL
Directeur adjoint du cabinet de la Ministre des
Outre-mer

« Avec la ministre, nous avons le sentiment que si on veut donner aujourd'hui une priorité forte à l'ouverture à l'international il faut effectivement changer de modèle jusqu'à un certain degré. On a des relations des territoires ultra-marins avec l'hexagone qui sont des relations historiques, de quasi-exclusivité et donc pour les outre-mer se tourner vers autre chose que la métropole nécessite probablement des modèles différents.

Peut-être faut-il considérer ces changements de modèle avec un peu de prudence aussi, parfois, parce que la volonté d'aller trop vite, trop fort, trop loin peut aussi être déstabilisatrice. Et aussi parce qu'on ne change pas de modèle en deux jours ou en deux ans, mais en revanche il y a des directions à prendre en compte. Si on veut être audacieux il faut aussi repenser nos outils d'accompagnement à l'aune de cet objectif : que l'Etat aujourd'hui, essentiellement, sache créer un écosystème favorable au développement et spécialement au développement des échanges. Pour ce qui est du ministère des Outre-mer agir pour la compétitivité des entreprises, c'est investir, favoriser l'investissement des entreprises, fluidifier les échanges avec des succès qui seront mesurés en fonction des outils. Et c'est y mettre des moyens.

Ils sont d'ailleurs très conséquents, ces moyens.

Quelques dispositifs : défiscalisation, exonération de charges, CICE, TVA-NPR, ZFA etc. Ce sont plus de 2 milliards chaque année quand même, donc il y a des sommes d'argent importantes investies par l'Etat dans ces outils dont nous sommes prêt à repenser les paramètres, même plus que les paramètres c'est-à-dire la manière même dont ils sont aujourd'hui mis en œuvre pour les rendre plus puissants et pour mieux les articuler avec vos stratégies. Cela sera, je pense, des propos que la ministre détaillera lors de son intervention des journées outre-mer développement d'ici la fin de la semaine, donc je ne vais m'étendre dessus. Simplement, il y a deux idées fortes qui sont potentiellement nouvelles. Nous sommes prêts à nous y engager, mais il faut que l'impulsion vienne des territoires, de vos forces vives ; donc que la demande émane de vous-mêmes.

C'est d'abord avoir des stratégies territoriales, cela veut dire flécher les moyens aussi de manière ciblée, territoire par territoire et ne pas faire la même chose (exemple : la défiscalisation globalement, ou le CICE, ce sont les mêmes outils pour tout le monde. Si on veut

demain privilégier les filières touristiques en Martinique, des filières bois en Guyane, des filières halieutiques ailleurs, il faudra dans tous les territoires faire l'effort de cette réflexion sur les priorités. Et alors peut-être qu'il faut bouleverser l'économie générale d'accompagnement et d'aides publiques aujourd'hui ?

L'autre idée c'est, partout, dans tous les territoires, quels qu'ils soient, privilégier l'innovation et la création d'entreprise, ce qui veut dire être capable de détecter l'existence d'un projet d'entreprise dans un territoire, faire en sorte que ce projet émerge, qu'il se structure, l'accompagner du début à la fin. Il faudra avoir à cet égard des dispositifs nouveaux, innovants qui ne sont pas forcément révolutionnaires à court terme, mais on est sûr des territoires suffisamment à taille humaine pour que deux ou trois expériences réussissent et deviennent des locomotives derrière lesquelles pourra se construire une vraie dynamique de développement. Sur ce point, il y a effectivement un gros enjeu à créer de la valeur et à la localiser sur le territoire. Concernant le crédit impôt-recherche dont vous avez parlé tout à l'heure M. PHILIBERT et l'évolution que souhaitez nous voir lui apporter, nous sommes prêts à vous accompagner dans cette direction sur cette réflexion au terme des travaux de réforme des aides économiques engagés. A l'issue de cette démarche partenariale que j'ai évoquée et dans l'esprit, comme vous l'avez souligné, d'un respect des compétences de chacun et en dialogue constant avec l'ensemble des territoires.

Clément LECLERC **Consul général de France à Miami**

La Floride est un Etat extraverti qui, s'il était séparé des USA, serait la 16e économie mondiale. Elle fait face, de l'autre côté du détroit, à Cuba, sur l'ouverture de laquelle on fondait de grands espoirs : déception, les perspectives sont moins brillantes que prévu. Quoiqu'il en soit, Miami reste un carrefour de la Caraïbe.

Miami est la capitale mondiale de la croisière. Les croisiéristes reprogramment des escales sur les Antilles, malgré l'impact médiatique des cyclones. Toutefois, l'objectif économique des compagnies de croisière, c'est que les passagers dépensent à bord du bateau plutôt qu'à terre. Nous devons donc, non seulement encourager les croisiéristes à revenir dans les Antilles françaises, mais surtout inverser cette tendance et faire en sorte que les escales de croisière soient profitables à nos territoires. Pour cela, il faut que nos arguments touristiques ne soient pas limités au mouillage dans la rade, et tiennent compte des attentes d'une clientèle essentiellement américaine.

L'ouverture récente de vols directs par Norwegian Airlines, trois fois par semaine, vers la Guadeloupe et la Martinique, est signalée par les entrepreneurs français de Floride travaillant avec la Caraïbe comme une opportunité de renforcer les échanges entre nos collectivités et les Etats-Unis.

Il s'agit de promouvoir l'ensemble la région Antilles - Guyane. Il est proposé, pour cela de faire « masse » ; l'idée est de mutualiser la visibilité des territoires lors des congrès extérieurs. A l'occasion de la préparation d'un premier festival d'art caribéen en mars 2018 à Miami, le consulat de France entend valoriser la présence française dans la région tant du point de vue touristique que du point de vue économique. Il invite les collectivités à s'associer à cette démarche, déjà soutenue par les directions des affaires culturelles de Guadeloupe et de Martinique et par Atout France, ainsi que des sponsors privés.

Carine SINAI-BOSSOU
Présidente de la CCI de Guyane - Grand témoin
CCI Guyane

Il faut consulter et intégrer les territoires dans les prises de décisions et adapter les règles juridiques aux territoires : trop souvent les choix qui sont faits ne sont pas concertés et ils font fi des contraintes juridiques qui peuvent en paralyser les bons effets.

Ainsi, pour les acteurs économiques guyanais, le Pont Kourou Cayenne est plus important que le super pont sur l'Oyapock qui ne connaîtra pendant longtemps qu'un trafic marginal alors que nous perdons des millions dans les embouteillages et les retards sur la route entre Kourou et Cayenne.

De même, l'inauguration d'un super pont avec le Brésil ne prend pas en considération le fait qu'il sera longtemps inexploitable à cause des réglementations (assurances, carburant...)

Cette décision politique ne prend pas en compte non plus le fait que la route (portion brésilienne) est dans un état problématique quand elle existe.

Elle ne prend pas davantage en compte le fait que, devant être soumis à des heures de fermeture « administrative », il n'est pas en phase avec la réalité du terrain.

Elle aurait dû s'accompagner de la mise en place d'une étude pour les flux d'une zone marchande.

En résumé, la décision prise en France n'est simplement pas adaptée à la réalité locale.

Il faut peser sur le prix de la main d'œuvre : cela renvoie aux interventions qui ont été faites en ce qui concerne la compétitivité des entreprises.

Il faut améliorer significativement les connexions aériennes et maritimes :

- Personne ne peut comprendre la nécessité, lorsqu'on achète auprès de fournisseurs situés en Amérique du sud, de faire partir des marchandises au Havre pour les faire revenir sur la Guyane ! ;
- On souhaiterait venir vous voir plus souvent pour échanger et travailler ensemble, mais le coût des billets d'avion est trop élevé ;
- On souhaiterait travailler avec nos pays frontaliers, mais difficulté parce qu'il faut l'accord de la France.

Noëlle CATAYEE, CCI de Martinique Remplacée par Madame LUGERI

Plus d'entreprises se lancent à l'export et elles sont de plus en plus jeunes. Les entreprises, si elles se rendent compte du rôle facilitateur des acteurs comme la CCIM, dressent le constat de stagnation prédominante à cause :

- Du manque de visibilité et de lisibilité des structures et outils d'aide. En effet, l'un des freins au développement des échanges, c'est l'absence d'identification claire des responsabilités. Nous demandons plus de visibilité sur les différents interlocuteurs : qui fait quoi ?

- Du manque d'information (marché, réglementaire, juridique, accès au financement ...). Un autre besoin urgent est celui de l'homogénéisation de notre environnement juridique, réglementaire, ... pour les entreprises dans l'espace Caraïbéen. Nécessité de monter en compétences (langues, marketing, réseaux, ...) ;

- De la nécessité de se mettre en réseau et de mutualiser les compétences. Nécessité de créer des clusters pour arriver à mieux l'exporter ;

- La situation d'insularité est rendue problématique par le manque de fluidité concernant le transport : il faut se pencher sur la question des connexions aériennes et maritimes ;

- Le e-commerce est une solution d'avenir dans nos espaces caraïbéens : il n'est toutefois pas évident à mettre en place car toutes les solutions techniques ne sont pas disponibles (paiement en ligne) et que nous souffrons d'une insuffisance des compétences disponibles. Attention appelée sur le projet INTERREG TEECA en partenariat avec l'OECC pour permettre les échanges entre la Martinique et les pays de l'OECD et présentée comme une réponse à certains de ces freins.

MOTION 1

La conférence souligne la nécessité d'un accompagnement spécifique pour les entreprises qui doivent se projeter sur les marchés dont le cadre législatif est différent. Elle insiste sur la levée des freins administratifs ainsi que sur l'importance d'utiliser les marges de manœuvre du droit européen pour compenser les handicaps structurels au travers d'une approche par secteur. Elle demande que le gouvernement fasse rapidement connaître le calendrier de la réforme de la loi LODEOM et que cette volonté d'ouverture aux marchés voisins et de diversification soit prise en compte dans les discussions préalables.

MOTION 2

La conférence souligne que l'un des obstacles principaux pour le renforcement des échanges dans le bassin Caraïbe est la relative faiblesse de l'offre de connexion dans le domaine aérien. Elle ajoute que cette insuffisance est tout aussi prononcée dans le domaine maritime et pour le numérique. Le constat est encore plus alarmant s'agissant de la Guyane. Elle souhaite que le financement des projets compensant ces insuffisances soit érigé en priorité. Elle demande au gouvernement que la priorité soit donnée au renforcement de ces connexions dans le dialogue entre la France et ses partenaires étrangers dans l'ensemble de l'espace du continent américain.

La conférence met également en évidence l'urgence d'adapter la réglementation entre la Guyane et le Brésil, notamment pour le transport. De plus, il est inéluctable que les territoires soient concertés et concernés lors des prises de décisions de manière à répondre aux problématiques réelles.

**16.11.2017
DE 14H30 À 16H00
TABLE RONDE N°2**

Suivi par
Séverine CONFIAC,
Christiana HERY et
Véronique CIREDECK.

LA MOBILITÉ

**Alain AYONG LE KAMA,
Recteur de l'Académie de Guyane**

« Je pense que la question de la mobilité doit se poser à deux niveaux :

Il y a la mobilité inter-académique c'est-à-dire entre les Antilles et la Guyane et il y a la mobilité à l'intérieur des écosystèmes de chacune de nos académies, il faut vraiment que l'on distingue les deux. Moi je suis à la tête de l'académie de Guyane, évidemment j'ai un écosystème qui est totalement différent de celui de l'académie de la Guadeloupe. Donc, c'est vraiment à deux niveaux qu'il faut réfléchir ; et le premier niveau c'est l'interaction et la mobilité entre nos académies.

Cette mobilité là, c'est la complémentarité.

C'est la complémentarité pourquoi ? Parce que vous savez tous qu'on a un marché du travail qui est assez restreint dans chacune de nos académies, on n'a pas des débouchés pour tout le monde, pour tous nos élèves mais bien entendu on essaie tous de faire la même chose.

Donc je pense que l'on devrait aller faire quelque chose de plus complémentaire. Je prends un exemple simple dans l'académie de Guadeloupe : ici, il y a des formations en audiovisuel. Je crois que la meilleure des choses qu'il puisse arriver à mon académie ce n'est pas de créer les mêmes formations, BAC PRO/BTS en audiovisuel, c'est plutôt d'essayer de m'organiser avec l'académie de Guadeloupe pour que les élèves qui veulent suivre ces formations là viennent en Guadeloupe.

Mais bien entendu, vous comprenez que si je veux faire ça, ça demande qu'en Guadeloupe il y ait les infrastructures qu'il faut pour accueillir mes élèves, ça demande qu'il faut une certaine organisation pour les accueillir, et bien entendu ça demande à ce qu'il y ait des fonds dédiés pour cette mobilité là.

J'ai cité la question de l'audiovisuel, mais c'est vrai un peu partout. C'est aussi vrai dans le domaine de l'aéronautique, par exemple. Aujourd'hui je vais prendre une discipline que je connais un peu mieux que les autres c'est-à-dire les sciences économiques : évidemment ni en Martinique ni en Guadeloupe, il n'y a de chercheurs pour monter une capacité de recherche utile et efficace et compétitive sur les questions d'économie. Donc si on veut y arriver, il faut organiser des complémentarités, il faut organiser « du faire ensemble ». Et donc bien entendu, pour ce qui nous concerne, l'inter-académie cessant, il faut de l'organisation, il faut du financement et il faut des infrastructures. C'est ce dont on a besoin sinon on n'y arriverait pas, sinon chacun de nous va répondre de manière partielle et spartiate sur son marché du travail et ça n'a strictement aucun intérêt.

Deuxièmement, maintenant et en ce qui concerne nos écosystèmes locaux, je vais rester sur la question de la Guyane. Comme vous le savez la Guyane c'est la France, en Amérique du sud c'est l'Europe. Donc, il y a un écosystème local qui est sud américain que nous devons absolument exploiter. Aujourd'hui (je parle sous le contrôle de ma déléguée aux affaires internationales qui est ici), 40% de nos échanges se font avec le Suriname. Et donc soit on se dit que ça n'a pas beaucoup d'intérêt de gérer notre écosystème local, soit on se dit qu'il y a des synergies dans cet endroit là, il y a la possibilité de faire de la Guyane et de l'Université de Guyane, l'université européenne d'Amérique du Sud. Mais bien entendu pour le faire, ça demande aussi d'avoir des dispositifs juridiques, d'avoir une organisation, d'avoir des financements, et des dispositifs juridiques qui sont simples.

Aujourd'hui, pour nous, on a la mobilité locale qui est organisée, mais comme on a des dispositifs juridiques qui sont restreints, des financements qui sont en baisse, qu'est-ce qu'on fait : on prend un bus on met nos élèves dedans, ils vont faire trois jours au Brésil ou trois jours au Suriname. Ca n'a strictement aucun intérêt. La mobilité qu'elle soit entrante ou sortante, c'est-à-dire ceux qui arrivent ou ceux qui sortent, la seule mobilité qui vaille et qui actuellement a un intérêt c'est une mobilité longue. C'est-à-dire qu'il faut qu'on arrive à trouver les solutions pour que les étudiants de Guyane qui veulent aller au Suriname ne fassent pas 1 semaine mais qu'ils fassent 1 an, 3 mois, 6 mois éventuellement, sinon ça n'a strictement aucun intérêt.

Et pour cela, évidemment comme je le disais il faut :

1. Une organisation ;
2. Des financements ;
3. Un dispositif juridique.

Et ça me permet si j'ai encore une minute d'évoquer un dispositif juridique que nous avons aujourd'hui, ce qu'on appelle ERASMUS+ mais qui est totalement européen. Ce qui fait qu'il ne répond que très partiellement au premier point c'est-à-dire la mobilité inter-académique et qu'il ne répond pas du tout aux 40% mobilité que nous avons aujourd'hui en Guyane, c'est-à-dire les relations avec le Brésil et le Suriname.

Et moi, ce que je mets dans la balance, c'est qu'on devrait réfléchir à une adaptation du dispositif ERASMUS+ ; je ne dis pas en changement parce que pour un changement, il faut des arbitrages européens qui sont très compliqués mais je pense qu'on pourrait réfléchir à une adaptation simple dans laquelle on mettrait des clauses particulières sur les projets qui viennent des DOM-TOM et en relation avec leur écosystème direct.

Moi, j'en ai besoin en tant que directeur de l'Académie de Guyane pour me permettre de continuer l'échange avec mes voisins, de complémentarité avec les autres académies mais j'ai aussi besoin d'un dispositif juridique, donc un ERASMUS+ CARAIBES qui me permet de gérer, qui me permet d'adapter et qui me permet de faire en sorte que les étudiants de Guyane et les élèves de Guyane puissent se déplacer librement, puissent avoir les conditions préférentielles pour aller au Suriname sans être en concurrence dans le dispositif ERASMUS aujourd'hui, sans être en concurrence avec les grands labos métropolitains.

J'ai besoin qu'on me laisse la place, qu'on me laisse un espace privilégié dans lequel les projets qui viennent de la Guyane soient des projets qui ont une écoute particulière, qui aient un regard particulier sur ces questions là. Donc, je demande évidemment ce que mène à discussion, un ERASMUS+ CARAIBES dans lequel on ne cherche pas à tout modifier mais tout simplement qu'on nous donne quelques conditions privilégiées, quelques particularités dans lesquelles on est capable (je suis capable) de prendre les élèves de Guyane et de les envoyer au Suriname avec les conditions juridiques qu'il faudrait.

Camille GALAP
Recteur de l'Académie de Guadeloupe

« Pour être dans le prolongement du Recteur de l'Académie de Guyane que je remercie d'être venu en Guadeloupe, je voulais plutôt parler sous l'angle de l'apprentissage des langues vivantes.

Mobilité pour quoi faire ? Aujourd'hui on incite tous nos jeunes à bouger dans l'espace caribéen et bien évidemment au niveau des politiques académiques que ce soit celles de Guyane, de Martinique ou de Guadeloupe, notre objectif c'est qu'il y ait d'avantage de mobilité. Ce qui pour l'instant n'est pas suffisamment à la hauteur des ambitions que nous affichons. On n'arrive pas à expliquer pourquoi nos jeunes ne sont pas plus mobiles que la moyenne nationale au niveau de l'hexagone. Alors on a différentes problématiques qui se posent. Les questions liées au financement dans le cadre de la mobilité caribéenne parce qu'effectivement dans le cadre des fonds qui existent, je pense au Québec par exemple qui permet d'avoir un certains nombres d'échanges culturels éducatifs entre autres ou sportif, ça fonctionne assez bien. Mais il n'existe pas suffisamment de dispositifs (il me semble) pour les différents niveaux pour pouvoir effectivement asseoir nos jeunes en formation de façon beaucoup plus durable et pédagogique et pour qu'il y ait une partie de la formation qui soit effectivement réalisée sur place, sur un nombre de semaines ou de mois (plutôt long) pour pouvoir faciliter l'insertion de nos jeunes.

Nous, au niveau de l'Académie de la Guadeloupe, l'ambition que nous affichons c'est la question de la politique et linguistique forte. L'objectif c'est que tous nos jeunes collégiens dès le premier degré soient formés autour des langues vivantes : l'anglais, l'espagnol et le portugais parce que je pense que compte tenu du positionnement de la Guadeloupe par rapport au Brésil et l'Amérique du Sud ; le fait quand même que l'on est une académie partenaire au niveau de la Guyane, il est important aussi que le jeune (même si on a pas encore forcément le vivier suffisant en termes d'enseignants en portugais sur l'académie de la Guadeloupe, que ce soit sur la Martinique ou la Guyane), la question de l'apprentissage du portugais c'est quelque chose de très important pour nous. Donc anglais, espagnol portugais. Et donc, là dessus il faut absolument qu'on aille beaucoup plus loin en liaison étroite avec l'ensemble des collectivités.- C'est bien beau de demander des fonds pour pouvoir faciliter la mobilité mais il faut aussi qu'on ait des fonds pour pouvoir déployer les politiques ambitieuses en termes d'apprentissage des langues vivantes.

Et, ce que je voulais aussi indiquer, c'est qu'une fois qu'on a assuré cette mobilité en ayant des élèves qui vont parler anglais ou espagnol correctement (en tout cas beaucoup mieux que moi, ça c'est sûr), puisque les modalités ont changé, avec la mobilité ça permet d'accentuer l'apprentissage des langues vivantes et bien ça permet aussi à nos jeunes en formation d'être des ambassadeurs du territoire. Puisque lorsqu'ils vont en formation ailleurs, on le voit bien, quand ça se passe bien, ils sont bien accueillis, ils sont formés en anglais en espagnol ils vont sur des territoires comme la Barbade, Porto-Rico ou ailleurs et bien ils deviennent des ambassadeurs des territoires. Et qu'est ce qui se passe plusieurs années plus tard, c'est que lorsqu'ils sont insérés ils ont le réflexe de nos territoires caribéens en termes d'emplois, en termes de coopération entre différentes entreprises dans le cadre d'un marché mondial et ils ont le réflexe de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, des Antilles, de la Caraïbe, de la coopération Antilles-Guyane. Donc, c'est là-dessus que nous travaillons énormément sur notre académie parce que c'est quelque chose de capital. Moi, je soutiens l'idée qu'effectivement il faut qu'il y ait des fonds à la fois pour les étudiants mais aussi pour le second degré pour que tout élève qui arrive en collège dans nos académies d'Antilles et de Guyane soit en mesure d'avoir de la mobilité beaucoup plus fréquente, qu'on ait une politique ambitieuse au niveau des langues et puis aussi qu'elle soit complétée avec le numérique. Parce qu'on a un environnement et travailler sur la mobilité, ça veut dire qu'il y a à la fois de la formation sur du présentiel mais aussi sur du « distanciel ».

Au travers de salles où on pourrait effectivement former à distance un certain nombre de jeunes puisque dans l'environnement caribéen on a des savoir-faire qui sont importants. Nous avons du savoir-faire sur nos territoires respectifs et nous devons être en mesure de les valoriser donc pour moi la mobilité ne va pas sans le numérique. A l'heure où nous parlons aujourd'hui dans le cadre de la globalisation et dans la formation, c'est vrai que l'on parle beaucoup de

formation initiale, mais je pense que ça va bien au-delà puisque nos entreprises ou les demandeurs d'emplois ont besoin de cette formation linguistique importante, cette mobilité d'aller sur les territoires pour pouvoir effectivement progresser et mieux s'insérer.

Nos territoires sont relativement petits et en termes d'insertion on n'aura pas de solution pour tout le monde donc il faut qu'ils aient une vraie valeur ajoutée dans le cadre de leur diplôme et c'est pour ça que par exemple sur les bacs professionnels de l'Académie de la Guadeloupe j'ai demandé à ce qu'il y ait une deuxième langue vivante dans certains bacs pro qui n'en avaient pas. Vous le voyez, il s'agit de pouvoir avec un diplôme, mais avec deux langues dont l'espagnol, pour mieux s'insérer au niveau caribéen. Parce que je considère qu'un élève qui fait une formation bac pro en maçonnerie, s'il a une capacité linguistique, et bien il va pouvoir s'insérer beaucoup plus facilement que celui qui ne maîtrise aucune langue ou l'anglais de façon limitée surtout dans l'environnement caribéen.

*« Il est plus facile
pour eux d'intégrer
des universités et
même de rentrer
dans les pays euro-
péens plutôt que de
rentrer en Guyane ! »*

Isabelle HIDAIR-KRIVSKY **Vice-présidente de l'université de Guyane**

« Juste quelques chiffres pour compléter et abonder dans le sens des Directeurs des Académies de Guyane et de Guadeloupe. En Guyane, l'Université a deux ans. On ne va pas revenir sur l'histoire, sur la séparation mais on a vu qu'aujourd'hui les Antilles et la Guyane coopèrent donc c'est l'heure de la réconciliation. Nous cherchons effectivement les moyens de coopérer donc depuis deux ans nous avons signé 17 conventions avec des universités européennes.

Tout va bien, très bien même.

Sur la question de mobilités sortantes : 65 mobilités sortantes depuis deux ans ce qui est quand même considérable compte tenu des effectifs puisque nous avons 3700 étudiants aujourd'hui (en 3 ans nous avons une augmentation de 1000 étudiants). Proportionnellement, c'est-à-dire ramené au nombre d'étudiants dans cette petite université, c'est quand même très intéressant.

Par contre nous avons identifié des freins. En effet, cette mobilité sortante, elle est intéressante à analyser parce qu'on se rend compte qu'il est beaucoup plus facile pour nos étudiants de se rendre en Europe que dans leur environnement régional. Autre enseignement important : pour les étudiants sud américains en général, il est plus attractif de se rendre en Europe plutôt que de venir en Guyane. Il est plus facile pour eux d'intégrer des universités et même de rentrer dans les pays européens plutôt que de rentrer en Guyane !

Par exemple, nos étudiants du Brésil ou de Colombie doivent entamer des démarches administratives extrêmement longues pour rentrer sur le territoire guyanais. Que dire, en termes d'intégration régionale, alors que sur le territoire européen (on va parler de géographie) ils ont beaucoup plus de facilités et les universités européennes sont beaucoup plus attractives.

Déjà du point de vue de l'accueil des étudiants, des infrastructures - parce qu'il y a une maîtrise aussi de l'outil - et aussi des conditions de vie - parce qu'un étudiant sud américain lorsqu'il vient en Guyane et qu'il voit le coût de la vie en Guyane - il se dit : « ça va être un peu difficile d'être un simple étudiant il faudra que je trouve un travail et je ne peux pas travailler ». Ainsi, il est extrêmement difficile pour eux de s'insérer dans cette société...

De plus, on observe aussi des obstacles en retour, pour nos étudiants guyanais : ils ont beaucoup de difficultés à se déplacer et ce point a déjà été évoqué par la Présidente de la CCI de Guyane qui nous a rappelé le coût des billets d'avion en donnant quelques exemples.

Et je vais terminer là-dessus en disant que c'est exactement la même difficulté que les chercheurs rencontrent à l'Université de Guyane, pour se rendre à un colloque à Rio de Janeiro. Parfois, il est plus facile pour nous de passer par Paris plutôt que de passer par le circuit interne puisqu'il faut 3 jours pour atteindre Rio et idem pour des colloques dans le reste de l'Amérique du Sud. C'est extrêmement difficile pour nous de nous déplacer parce qu'on parlait d'Archipel et d'îles ce matin, nous avons l'impression que la Guyane qui n'est pourtant pas une île, est la plus isolée en Amérique du Sud. En un mot, il est extrêmement difficile pour nous non seulement d'accueillir des étudiants mais aussi pour nos étudiants de sillonner l'Amérique du Sud.

Thierry VALENTIN
Directeur général adjoint de Campus France

« Je souhaiterais juste rappeler en deux mots que Campus France est un opérateur de l'attractivité pour l'enseignement supérieur et la recherche français, sous la tutelle des ministères chargés de l'enseignement supérieur et des affaires étrangères selon leurs différents acronymes historiques, ce qui je crois vient comme en complémentarité de ce qui a été dit tout à l'heure. En termes de mobilité entrante, aujourd'hui, l'attractivité est un défi pour tous les pays. Du moins, c'est un défi pour la France et c'est un défi pour tous les territoires français et de ce point de vue là, les territoires des Antilles et de la Guyane accusent un déficit d'attractivité très fort si on compare leur attractivité avec celle des autres établissements d'enseignement supérieur, que ce soit leurs homologues de métropole, et voire même avec certaines autres collectivités d'Outre-mer comme par exemple La Réunion.

Il y a donc un vrai défi pour nous en tant qu'opérateur de l'Etat de répondre à ce déficit de l'attractivité des Antilles et de la Guyane parce qu'il y a tout pour réussir ici : vos établissements d'enseignement supérieur sont des établissements supérieurs de qualité évalués par la puissance publique ; ce sont également des établissements européens et d'une certaine manière sans concurrence de ce point de vue là dans la région.

D'une certaine manière, je crois qu'il y a d'abord des tabous à faire tomber : il faut le dire, il faut dire qu'on est bon, il faut communiquer. Ça c'est le premier défi.

Vous savez c'est l'habitude française, j'en parlais tout à l'heure avec un des participants : on en fait souvent plus que certains autres, mais on s'arrange surtout pour le dire un peu moins.

Donc notre activité est celle-là : il s'agit pour nous de vous aider à communiquer à travers les outils de l'agence, et vous aider aussi à communiquer à travers les postes diplomatiques et les espaces Campus France de la région... et bien au-delà ! En effet, et le Président de la CTM le disait ce matin, la coopération ce n'est pas que le transfrontalier ou le transnational, c'est aussi le grand international. Et donc il y a à la fois tous les postes diplomatiques avec leurs attachés et leurs conseillers compétents et puis au sein de la plupart d'entre eux des espaces Campus France auxquels les établissements des régions caribéennes et de Guyane peuvent tout à fait s'adresser pour valoriser leur enseignement supérieur, pour valoriser leur politique d'accueil et puis pour valoriser aussi la qualité

de leurs diplômes, de l'employabilité etc....

Vous l'avez tous dit, en fait pour être attractif il faut plusieurs paramètres. Il faut :

1 - Des moyens ;

2 - Une stratégie.

Il n'y a pas de mauvaise mobilité, il n'y a pas de mobilité plus noble que d'autres. On peut faire bouger des chercheurs, des enseignants chercheurs, des doctorants, des étudiants de premier cycle, des apprentis du secondaire mais il faut avoir une stratégie. Il faut savoir quelles sont les priorités, il faut les mettre en place.

Cette stratégie là, on peut tout à fait aussi dans un dialogue avec vous, vous aider à la mettre en place. Campus France a plus de 357 adhérents aujourd'hui, qui sont pour la plupart des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français, dont un qui est à ma gauche est adhérent, un qui est à ma droite ne l'est pas encore mais à qui nous allons proposer de le devenir rapidement... Donc on va réparer le fait et donc c'est dans ce dialogue là qu'on peut travailler ensemble, dans cette aide à l'élaboration d'une stratégie pertinente et dans cette expertise qu'il faut absolument pouvoir compter sur nous.

Je cite très rapidement un exemple qui a été celui du projet ELAN construit actuellement par l'Académie de Martinique, projet de mobilité entrante et sortante sur lequel Campus France a été sollicité comme expert. C'est un projet qui est bien parti maintenant et un projet dans lequel si nous obtenons les fonds visés il y aura sans doute de quoi monter un bureau permanent de Campus France. Alors dans quel territoire, aux Antilles ou en Guyane c'est à voir, mais en tout état de cause, de la même manière qu'il y a des espaces Campus France dans le monde dans les postes diplomatiques, nous avons également des délégations Campus France dans la plupart des grands sites universitaires métropolitains. Et je crois que, pour appuyer une politique il faut à la fois que Campus France soit présent dans les pays qui sont vos pays cibles mais aussi ici, présent auprès des partenaires institutionnels français et des collectivités, et c'est donc quelque chose qui est dans l'air du temps.

Un orateur de ce matin, M. Jean-Pierre PHILIBERT parlait de l'exemple de l'île Maurice qui s'est constituée en grand Hub de l'enseignement

supérieur avec des délocalisations d'établissements français.

Je ne suis pas sûr que ce soit le modèle pertinent dans votre cas. Soit les établissements français établissent des campus « offshore » dans des pays étrangers parce qu'en fait ils vont recruter tout simplement des étudiants qui économiquement parlant leur seront utiles. Soit sur un territoire français je pense qu'il y a déjà des établissements, vous êtes déjà présents, rien ne vous empêche de faire des partenariats avec des partenaires soit métropolitains soit dans la région pour densifier cette présence-là de manière institutionnelle, par des filières diplômantes ou double-diplômantes voire par des délocalisations partenariales avec ces institutions.

Je crois qu'il y a ici des forces qui sont bien sûr les universités, mais il y en a d'autres, on pourrait citer des écoles qui sont présentes ici, le CNAM notamment.

Je crois qu'il y a ici tous les atouts. Encore faut-il avoir une stratégie, encore faut-il avoir les moyens mais les moyens finalement quand on a une stratégie, ils sont plus faciles à avoir que sans stratégie. Donc vous pourrez compter sur nous pour vous aider, non pas à la déterminer à votre place, parce que vous êtes des établissements autonomes et vous êtes en autonomie de construction de cette stratégie, mais en tout cas pour vous aider de notre expertise et en accompagnement.

Florus NESTAR
Directeur général de LADOM

« Je voudrais tenter de répondre à deux questions dans les 4,5 minutes qui nous sont données par le Président.

Alors, premièrement comment expliquer rapidement ce qu'est LADOM ?

L'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité est un établissement placé sous la double tutelle du ministère de l'outre-mer et de la direction du Budget. LADOM c'est 130 personnes avec des implantations dans les 5 départements d'outre-mer et en France hexagonale.

Elle dispose d'un budget de 75 millions d'euros dont 58 millions d'euros sur les 75 qui sont octroyés par le ministère des outre-mer.

Et, deuxième question : comment LADOM accompagne-t-elle les ultramarins qui souhaitent avoir un parcours de formation à l'international ?

Je vais vous présenter rapidement les 3 dispositifs qui nous permettent de le faire :

1. Le passeport mobilité pour la formation professionnelle.

Les bénéficiaires sont des demandeurs d'emplois qui ne trouvent pas leur formation sur place parce que le plateau pédagogique n'existe pas ou simplement parce que la formation est saturée. Sous conditions de ressources, LADOM prend en charge les frais aériens, les frais pédagogiques, une indemnité mensuelle pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins et une aide d'installation. C'est dans ce cadre que LADOM a financé 320 mesures à l'international au titre de 2016.

2. Le passeport pour la mobilité en stage professionnel.

C'est un dispositif pour les jeunes qui sont en BTS par exemple et qui ont un stage obligatoire à réaliser dans le cadre de leur formation, qui peut être un stage linguistique. En fait, c'est un dispositif tout à fait nouveau qui est prévu par la loi du 28 février 2017, la loi pour l'égalité réelle des outre-mer. Par ce dispositif, LADOM pourrait prendre en charge les transports aériens mais les textes d'application ne sont pas encore publiés. Je peux seulement vous indiquer que, dans les orientations actuelles, puisque par définition LADOM travaille sur ces questions avec les tutelles, il est prévu un volet international pour ce dispositif « passeport mobilité en stage

professionnel».

3. Le passeport mobilité étude.

Ce passeport mobilité étude concerne tous les étudiants qui font la démonstration que la filière qu'ils ont choisie n'existe pas sur le territoire ou existe mais est saturée. L'année dernière en 2016, LADOM a accompagné 12.000 étudiants ultramarins en délivrant 19 500 billets. Ceux qui sont boursiers sont pris en charge à 100 % (les frais aériens et les frais de transports et les non boursiers à 50) C'est un dispositif qui tend à lutter contre l'insularité. Il est donc orienté sur la couverture des demandes en direction de la France hexagonale et de quelques pays de l'Union européenne. Pour l'instant nous avons quelques difficultés pour faire évoluer les textes de telle sorte que nos étudiants puissent aller aussi dans la Caraïbe notamment. Nous sommes tout à fait preneurs des discussions qui seront menées ici pour voir comment nous pourrions étendre la mesure dans le cadre des trois bassins maritimes.

Juste une dernière précision, pour ce qui concerne les étudiants, LADOM n'apporte qu'une seule aide, c'est la prise en charge des frais de transport. Beaucoup d'étudiants me sollicitent pour des questions d'appartement, de logement à Dunkerque, à Lille etc. Nous n'avons pas cette compétence là pour les étudiants, nous l'avons pour les demandeurs d'emploi. Alors je pense que les assises de l'outre-mer par exemple c'est une belle enceinte pour pouvoir discuter de ces sujets là car la compétence de LADOM est particulièrement limitée

en la matière.

Elisabeth BETON-DELEGUE
Ambassadrice de France en Haïti

« Alors moi, évidemment, j'ai un autre angle d'attaque bien sûr : je m'intéresse avant tout à la mobilité sortante. Avec une préoccupation qui est plus qu'une préoccupation, on peut dire au moins qu'il y a là une préoccupation lancinante, puisque depuis ce matin, et même depuis hier, je n'ai jamais entendu mot le « francophonie ». On a parlé un peu d'attractivité mais moi, je me pose quand même une question qui est : est-ce que aujourd'hui nos collectivités d'Amérique se sentent encore une vraie vocation francophone ? Sachant que dans ce paysage là il y a un pays dans la région qui est francophone, qui est francophone officiellement, c'est Haïti ! Haïti c'est 11 millions d'habitants, c'est la moitié de la population qui a moins de 25 ans, et ce sera le double dans 20 ans. Et c'est aujourd'hui un pays qui, si on y prend pas garde, compte tenu des grandes tendances, va perdre sa francophonie et va sans doute la perdre sur le plan officiel puisque le français est langue officielle avec le créole.

Alors est-ce que tout le monde est bien conscient de ça ? Est-ce que la francophonie est un enjeu ? J'entends beaucoup parler et je comprends très bien les nécessités d'insertion régionale avec l'Amérique du sud : moi je dis simplement qu'on a un besoin. Et il me semble que, en tout cas que les collectivités d'Amérique, ont un rôle à jouer dans le cadre de notre activité bilatérale. Cela a été dit par le représentant de Campus France, on est dans le cadre de l'offre de formation, et je souligne que cette offre de formation s'applique à un pays qui est en besoin. Et qui est dans l'urgence. Surtout ce domaine là, avec un accès à l'éducation qui a été croissant mais avec un système éducatif qu'il faut complètement remonter.

Le constat, c'est une incapacité relative aujourd'hui à former les étudiants puisque les études s'arrêtent au niveau de la licence et puisqu'il y a très peu de Docteurs. Donc question sur la capacité de construction d'une université puisqu'il y a une capacité de recherche extrêmement faible (avec cependant quelques petites pépites qu'il ne faudrait pas négliger). Par conséquent il y a là tous les éléments d'un partenariat possible et à développer avec les Antilles dans cette relation de proximité qui est aussi une relation culturelle

et aussi de partage de langues de facto.

Dans ce cadre là, de l'argent sur l'éducation il y en a, il y en a chez les partenaires, il y en a du côté français puisque ça a été un axe fort de recadrage de notre effort de coopération avec la visite du chef de l'Etat en 2015. Il y a un investissement fort aujourd'hui de l'AFD sur la formation professionnelle. L'autre élément, l'autre composante indispensable (et c'est, dirais-je, une nécessité, une fois de plus), c'est de pouvoir fédérer, proposer une offre.

Je le répète, la question du financement n'est pas le caillou principal dans la chaussure, mais beaucoup plus de la visibilité de l'offre, sa diversité puisqu'on serait essentiellement sur du partenariat universitaire, sur de la mobilité professorale et de l'échange de bonnes pratiques.

Evidemment, ce qui serait l'idéal, mais je sens assez peu, et c'est donc une question que j'ouvre : est-ce qu'aujourd'hui les Antilles peuvent être une plateforme d'enseignement à distance ? Sachant que nous, côté haïtien, nous avons le réseau (notamment les alliances) qui permet de faire de l'hybridation avec des écoles partenaires. Est-ce que tout ceci pourrait se retrouver sous le chapeau de l'expertise publique, sujet qui a été débattu hier, sachant que la demande existe mais qu'aujourd'hui nous n'avons pas les capacités à présenter une offre antillaise et guyanaise qui soit structurée. Donc je reprends l'idée, nous avons un bureau campus France en Haïti et on aimerait beaucoup pouvoir avoir des fiches Campus Caraïbes. On nous parle beaucoup de l'ERASMUS CARAÏBES j'ai un peu tendance à dire que c'est un peu l'Arlésienne! Moi ça fait 3 ans et encore je rétrécis un peu le temps que j'en entends parler mais je n'ai rien vu de concret...

Il y a des financements effectivement INTERREG qui peuvent être mobilisables en particulier sur ce qui touche aux échanges en matière de recherches. Mais une fois de plus, il y a, je pense, cette absence de conjugaison d'intérêt ; si tel est bien le cas, je renvoie à cet appel, à ce plaidoyer vibrant pour la francophonie qui me semble quand même aujourd'hui un axe fort de la politique du gou-

vernement français.

Et puis, dernier point, puisqu'on a parlé beaucoup de l'enseignement supérieur mais on n'a pas beaucoup parlé de jeunes, je voudrais quand même dire qu'il y a un système qui fonctionne bien en France qui est celui des volontaires internationaux. Nous avons en Haïti 80 volontaires internationaux, que nous réunissons régulièrement, qui sont des jeunes qui viennent s'immerger sur des missions de solidarité vraiment au plus près des populations et qui sont tous ensuite des ambassadeurs et de notre pays et du pays où ils sont passés. Il n'y a pas aujourd'hui un seul jeune qui vient des Antilles ou de Guyane ; or ce dispositif est ouvert et je pense que dans cette nécessité de dire « l'insertion régionale ce n'est pas uniquement des crédits et des entreprises, etc.

C'est aussi une capacité de proximité humaine » il y a là une question à se poser. Voilà il y a un dispositif qui existe, est ce qu'il serait possible qu'il soit pris en main par les Antilles et la Guyane sachant qu'il sera en tout état de cause bénéfique pour vos jeunes qui peuvent être des jeunes diplômés des jeunes professionnels, voire même sur quelques systèmes où on a eu quelques expériences un

peu plus compliquées à mener avec des jeunes en difficultés.

Eustase JANKY

Président de l'Université Antilles

« Pour parler un peu des Universités des Antilles, il faut savoir qu'au niveau de l'Université des Antilles il y a quelques conventions avec les pays de la Caraïbe, certaines conventions qui ne sont pas suivies d'effets, je pense à la convention avec Sainte-Lucie. Il y a deux conventions par exemple avec Haïti mais malheureusement il n'y a pas vraiment de véritable dispositif entre Haïti et les Antilles.

Nous avons par contre une convention qui fonctionne relativement bien c'est ERASMUS+ DOM mais nous n'avons en fait que nos doctorants qui peuvent partir. Le dispositif est donc tourné vers les doctorants, qui bénéficient d'une bourse de 650€ avec une prise en charge du billet d'avion, mais cette prise en charge elle même n'est déjà pas à la hauteur.

Quant aux étudiants de licence et de master, ils ne peuvent pas partir dans la région parce que non financés ; ils partent de leurs propres moyens.

Par contre, les étudiants entrants et je dirai surtout ceux qui viennent de l'université de West Indies, de Barbade, de Trinidad et de la Jamaïque ces étudiants viennent, ils ont une bourse de 850€, ils ont la retenue du chômage. Ceux-là, oui, ils peuvent rentrer, mais malheureusement il n'y a que quelques doctorants concernés. Et là je pense qu'il y a beaucoup d'efforts à faire.

Je pense qu'il faut améliorer ce dispositif, je pense qu'il faudrait proposer d'améliorer le dispositif qui est spécifique aux doctorants, et ce dispositif il faudrait l'élargir aux étudiants de Licence et de Master et avoir les mêmes avantages y compris pour les non boursiers. Parce qu'actuellement les non boursiers n'ont aucune aide. Il y a des étudiants qui partent dans les régions aux universités West Indies avec leurs propres moyens, ce qui est un peu dommage.

Or, nous disons qu'il est possible et souhaitable, de cette manière, de faire rayonner la France dans son environnement. Si on reçoit des étudiants et que les nôtres ne peuvent pas partir, on ne peut pas rayonner dans la région.

Donc, ce dispositif qui est actuellement pour les doctorants, je pense qu'il faudrait également l'étendre pour les étudiants qui partent faire des stages obligatoires de plus de 2 mois. On est là sur un deuxième thème, les stages obligatoires, distinct de la formation proprement dite, et qui me permet de répondre à M. NESTAR dans son intervention de tout à l'heure. Parce que nous avons des stages obligatoires et si pour les boursiers il y a peu de problèmes, on rencontre en revanche les mêmes problèmes avec les non-boursiers qui doivent aussi payer pour pouvoir partir dans la région.

Ce qui veut dire qu'ils paient leur billet d'avion, ils paient l'installation, ils paient tout.

Et puis je pense qu'il faut étendre ce dispositif aux autres pays. On parlait d'Haïti, il faut absolument que ce dispositif devienne effectif à Haïti et peut être de favoriser le lien avec les étudiants de licence, de master et de doctorat de partir et permettre aux autres étudiants de venir, non seulement à Haïti, mais aussi à Porto Rico, en Colombie, en Floride, au Guyana, au Brésil, au Suriname, parce qu'en réalité le Brésil et le Suriname sont proches de la Guyane et nous parlons aussi de la Guyane aujourd'hui. Il faut absolument que la Guyane puisse s'intégrer dans ce dispositif, que les étudiants puissent partir et venir comme ce que nous voulons faire pour les Antilles.

Donc, à un stade de plus je dirais que nous sommes certes dans la coopération régionale, mais ce n'est pas suffisant et il faut voir avec un horizon mondial. J'aimerais que nos étudiants, ils ne seront pas nombreux, puissent partir quelque soit l'endroit où ils veulent aller dans le monde et avoir un dispositif d'accompagnement parce que l'on a des étudiants qui voudraient faire un stage au Japon, par exemple il y a un dispositif pour ces étudiants, en Chine ou ailleurs. Il faut qu'on arrive à trouver un dispositif pour que nos étudiants,

qui ne seront pas nombreux, puissent partir dans ces pays là, pour parfaire leur formation.

**Odile FRANCOIS-HAUGRAIN,
Vice-présidente de l'Université Antilles,
pôle Martinique (Grand témoin)**

Dispositif PETITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) : encourager les étudiants à créer leur propre emploi de façon innovante (voir power point).

Dispositif PEPITE Antilles Guyane de l'Université des Antilles et de la Guyane labellisé en mars 2014 par l'Etat (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère du redressement productif, caisse des dépôts et consignations). Dossier constitué conjointement par : Technopole Martinique, Cellule Innovation Recherche de la région Guadeloupe, Guyane Développement Innovation.

Objectifs généraux :

- Généraliser les formations à l'entrepreneuriat ;
- Créer un statut « étudiant-entrepreneur » ;
- Créer un prix « étudiant-entrepreneur ».

En Martinique:

Communication/information sur le PEPITE (salons, forums, sites web, réseaux sociaux...)

Sensibilisation niveau Licence (EC libre créditée en ECTS)

Mise en place de séminaires d'information et de sensibilisation à l'entrepreneuriat innovant pour les doctorants

Création d'un prix étudiant-entrepreneur

Création d'une junior entreprise. Cette junior entreprise est accompagnée par le BAIP du pôle universitaire de Martinique et par la technopole Martinique.

Création d'un diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D2E) en 2016. Le cursus créé peut être suivi à la carte en fonction du projet

Ce cursus met en place une pédagogie inversée, c'est-à-dire que ce sont les projets qui sont mis en valeur. Les cours se feront en fonction des projets. PEPITE Antilles Guyane a bénéficié de 25 000€ de l'Etat à répartir entre les trois territoires. En Martinique c'est l'implication financière de Technopole Martinique (partenaire externe), estimée à 67K€, qui a permis le déploiement du dispositif.

Propositions :

Mettre en corrélation Erasmus+ et le dispositif PEPITE pour permettre de se projeter sur le régional et mettre en exergue des compétences et des pratiques au niveau de la Caraïbe.

Réactiver le dispositif PEPITE en Guadeloupe et en Guyane pour se projeter sur de nouvelles formes d'emplois surtout au niveau des doctorants. Se tourner vers la création d'entreprise et de moins en moins sur des emplois classiques.

Mettre en place de « bonnes pratiques » pour développer cet outil qui ne fonctionne qu'en Martinique et pas en Guadeloupe et en Guyane.

Gilles PLUMASSEAU,
Directeur territorial du Pôle Emploi Guadeloupe,
(Grand témoin)

62 000 demandeurs d'emploi catégorie A => mobilité importante
Soit 15% de Bac +2 et plus ; 2% de cadre et 63% avec un niveau inférieur au Bac

4,5% sont OK pour la mobilité Canada, Amérique du Nord, Europe car il y a des dispositifs (ERAMUS +). Majorité 25-49 ans avec 30% de Bac+2

Pour la mobilité dans la Caraïbe seulement 65 demandeurs d'emploi ont fait une demande

Existence d'un pôle mobilité internationale qui se trouve dans l'Hexagone.

Projet d'un pôle mobilité Caraïbe en Guadeloupe dès le 01.01.18 pour valoriser ces destinations auprès des demandeurs emplois, l'équipe sera composée de 3 conseillers motivés = gros travail de recensement => donner des informations fiables aux demandeurs d'emplois / Nouer des partenariats / vérifier les conditions d'accueil

« Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin », proverbe africain.

16.11.2017
16H30 - 18H
TABLE RONDE N°3

Suivi par
Séverine CONFIAC,
Christiana HERY et
Véronique CIREDECK

Philippe MOUCHARD,
DGS de la COM de Saint-Martin (en représentation
de Daniel GIBBS, président de la Collectivité)

« En deux minutes seulement, il me sera difficile d'évoquer toute l'ampleur de l'impact du changement climatique sur notre collectivité, à la lumière de la catastrophe que nous avons tous dans les mémoires. Mais je vais m'y essayer en étant très synthétique.

L'ENVIRONNEMENT

Les questions environnementales à Saint-Martin, suite au passage de l'ouragan IRMA, peuvent être abordées en quatre points : les besoins, les outils, les financements, les perspectives.

Les besoins, tout d'abord. Hélas, ils sont connus et concernent avant tout la problématique de la reconstruction, laquelle nécessitera des centaines de millions d'euros d'investissements. Il faudra, pour cela, tenir compte de la nécessité de prioriser le secteur des énergies renouvelables, et de façon générale une approche environnementale au sens large. Je pense en particulier à la reconstruction du système des eaux usées, des ouvrages hydrauliques, du réseau d'eau potable... Il y a aussi la question de la gestion des déchets, thème très important qui nécessitera d'affiner nos outils dans le domaine de l'économie circulaire. Le soutien de l'ADEME sera important, voire vital, dans cette optique.

Les outils, ensuite. Ils sont nombreux et je voudrais en citer quelques uns. Je me dois d'évoquer notamment un décret du 16 octobre 2017, qui ouvre la base éligible de l'aide au fret aux déchets. Ce texte est issu de la loi « Egalité réelle Outre-Mer » de février 2017, et nous sera très utile.

Il existe d'autres outils qui peuvent être adaptés/étendus, pour Saint-Martin, bien sûr, mais aussi pour d'autres collectivités françaises de la Caraïbe. Ainsi, nous devrions réfléchir à une adaptation du crédit impôt transition énergétique, qui a été reconduit en 2018, en l'étendant à certains domaines comme la mise aux normes des réseaux électriques, voire la récupération des eaux pluviales comme l'avait déjà prévu la loi « Grenelle 1 », qui date d'août 2009.

On pourrait également travailler sur le crédit impôt recherche, qui pourrait être étendu à Saint-Martin, compensé par l'Etat et affiné en augmentant le taux, de 50 % à 70 % par exemple lorsque les dépenses de recherche concernent les matériaux anticycloniques.

Les financements, nationaux et européens S'agissant du financement national, je citerai en particulier le prêt « équivalent fonds vert » porté depuis fin 2016 par l'AFD. Nous espérons que, non seule-

ment ce dispositif soit maintenu (les parlementaires le souhaitent), mais qu'il soit étendu et amplifié, afin de bénéficier à nos espaces de la Caraïbe et de l'Amazonie et pas seulement aux collectivités du Pacifique. Nous demandons aussi qu'il soit encore amélioré au niveau des taux, voire qu'une partie du financement des projets d'adaptation au changement climatique soit versée en subvention. Il faut également citer, parmi les outils nationaux, le grand plan d'investissement présenté par le Premier ministre, il y a tout juste deux mois. Les montants sont significatifs : 20 milliards d'euros de crédits pour la transition écologique sur la période 2018-2022 (dont 9 milliards pour la rénovation du bâtiment, 7 milliards pour les énergies renouvelables et 4 milliards pour le transport durable). Ce plan prévoit également 13 milliards pour la compétitivité, l'enseignement supérieur et la R&D. L'argent existe donc et, soyez en assurés, les projets aussi : ils seront rapidement présentés, en ce qui concerne la Collectivité de Saint-Martin.

Très rapidement, je citerai aussi les financements de l'Union européenne sur la période 2014-2020 : il y a INTERREG, le FEDER, bien sûr, mais aussi le FED (40 millions de FED régional « Caraïbes ») sont fléchés sur la biodiversité, l'environnement et les énergies renouvelables : il faudra, à l'avenir, davantage accorder ces outils au profit de projets environnementaux innovants. Parallèlement, il conviendra d'accroître notre recours aux programmes « horizontaux », moins connus, tels que BEST pour la préservation de la biodiversité ultra-marine, ou HORIZON 2020 pour la R&D environnementale.

Enfin, et très rapidement, quelques mots s'agissant des perspectives. Notre collectivité, on l'a vu, a massivement et intimement souffert des effets du changement climatique. Saint-Martin prendra la présidence de la conférence des RUP de novembre 2018 à novembre 2019 et la question de la transition écologique sera naturellement et prioritairement portée par cette présidence, en lien avec nos partenaires de l'Etat, de l'Union européenne et les autres collectivités d'autre-mer. Il s'agira aussi de développer partenariats et projets avec les autres PTOM de la région : français évidemment (je pense ici à Saint-Barthélemy) mais aussi néerlandais et britanniques. Cette problématique constituera donc un axe fort de l'action économique et environnementale de Saint-Martin : avec les autres RUP et, en même temps, au sein de l'environnement régional immédiat de l'île.

**Jocelyn HO TIN NOE,
Vice-président de la collectivité territoriale de
Guyane**

« Je ne suis pas expert de ces questions liées au réchauffement climatique, et je m'en tiendrai à des considérations moins techniques que celles qui auraient pu être développées par ma collègue qui est en charge de ces questions dans les instances délibératives de la CTG. Mais c'est une question de nature politique que nous avons à traiter et je me réfère à mes propos de ce matin : la géographie ne connaît ni les limites administratives ni les frontières. La Guyane est continentale et donc connaît des sérieux problèmes dûs au réchauffement climatique. On a pu donc constater pour l'heure, car nous disposons d'un certain nombre d'outils, les effets de trois phénomènes majeurs.

Il y a d'abord une augmentation du niveau de la mer : les observations effectuées entre 1999 et 2009 font état d'une montée des eaux d'environ 3,5mm par an.

Il y a également une fragilisation des espaces littoraux, de l'embouchure de l'Amazone jusqu'à celle de l'Orénoque soit une longueur de 2000km de côtes. La Guyane a sa capitale qui est Cayenne, qui est la seule ville à être directement sur le bord de mer. Et chaque année, nous subissons des érosions qui deviennent de plus en plus importantes, et nous devons à la fois étudier les causes de l'amplification récente de ce phénomène, le relier avec l'évolution des alluvions de l'Amazone et enfin tâcher d'en mesurer les conséquences.

Ce sont des choses qui peuvent avoir des conséquences très lourdes pour nous : à Kourou, récemment, des maisons ont été balayées par des marées.

Le troisième point à évoquer est celui de la bi-saisonnalité guyanaise. La Guyane connaît deux saisons (saison des pluies et saison sèche). Les saisons s'accroissent et posent des problèmes. Les saisons sèches seront de plus en plus chaudes et sèches et elles risquent de conduire à des problèmes d'approvisionnement en eau potable, ce qui est un comble dans un pays comme la Guyane, si richement dotée en eaux. Symétriquement, les crues risquent de s'accroître lorsque viendra la saison des pluies parce que la pluviométrie sera accentuée.

Ces phénomènes, sont ceux que nous mesurons au niveau de la Guyane, grâce aux outils qui sont maîtrisés par le BRGM et un certain nombre d'autres organismes scientifiques, comme l'IRD. Ce que nous avons comme souci, et nous l'avons évoqué, c'est le manque de coopération sur ces thèmes.

Nous avons évoqué, en aparté, ce matin les commissions mixtes transfrontalières. Nous en avons eu une avec le Brésil il y a quelques temps où ces questions ont été abordées. L'idée serait de coopérer avec le Brésil qui est un grand pays et qui possède des outils de scientifique et de recherche, mais dont certains états sont un peu comme nous, démunis pour étudier les évolutions de notre écosystème. On retrouve chez eux les mêmes difficultés d'éloignement que celles dont nous nous plaignons avec la métropole, puisque les États d'Amapa ou du Para, par exemple, semblent aussi éloignés de la capitale fédérale Brasilia que nous de Paris. Il existe cependant des nécessités, puisque nous appartenons à un même écosystème, un même ensemble géographique avec des menaces identiques. Les épidémies n'ont pas de frontière. N'oublions pas les caractéristiques de cet écosystème qui se développe dans une forêt primaire, et non pas dans un « paysage ». Je rappelle en effet la différence fondamentale qui est qu'en Europe notamment, on emploie improprement le mot « nature » ; il n'existe plus à proprement parler d'espaces qui correspondent à une définition stricte de « nature » et la difficulté est de savoir comment on introduit la « nature » (en réalité « le paysage ») dans la ville. Alors que chez nous, en Guyane, la problématique est de savoir comment on introduit la ville dans la nature. Les règles à cause de cela apparaissent perverses. Nous savons que les effets du réchauffement climatique seront terribles pour nous. Terribles, parce que des espèces de poissons, remontent déjà là où les eaux sont moins chaudes et très rapidement, si tout le monde ne s'y met pas, nous aurons de gros problèmes.

Ces problèmes ne seront résolus qu'à travers la coopération. C'est pourquoi ce matin, j'ai évoqué la diversité qui existe entre les territoires. Nous coopérons dans le bassin caribéen au travers d'un programme d'observation satellitaire qui s'appelle SYS. Peut-être qu'avec les progrès techniques et technologiques, les nouveaux satellites lancés, nous pourrons aller plus loin.

Pour conclure, je souligne cette nécessité, ou plutôt cette obligation, de coopérer dans tous les domaines. Elle me conduit à rappeler ce que je disais ce matin à propos de l'URAG. Nous devons mettre nos savoirs en commun. Nous devons sortir des égoïsmes antillais car nous avons un rôle collectif à jouer.

Un mot encore, quitte à quitter le strict champ de la politique environnementale : nous avons des intérêts communs ; on nous demande de faire de la coopération régionale. Nous représentons ensemble un marché de 1,2 millions de personnes ; nous pouvons construire. Mais il existe un marché unique Antilles Guyane qui est pervers et qui fait que la Guyane sert de marché de dégageement aux Antilles. Cela ne peut plus durer !

Je reviens au climat en disant que nous devons bâtir une vraie politique, avec l'Etat, dans un cadre partenarial à mettre en œuvre au travers de l'URAG qu'il faut réactiver. La volonté a été exprimée par le président MACRON de véritablement revisiter le rôle que nous jouons pour le climat. Le réchauffement climatique est une préoccupation majeure pour tout le monde; nul n'est à l'abri. C'est une menace mondiale ; chacun a son rôle à jouer. La Guyane doit jouer son rôle au nord de l'Amérique latine.

C'est devenu une sorte d'antienne : « quelle Terre allons-nous laisser à nos enfants ? ». Une fois qu'on a dit cela les gens sont satisfaits, mais en réalité que fait-on ? C'est, au travers des expériences que nous faisons ce qu'il faut établir pour le mettre au service de nos voisins et de nous-mêmes.

Sandrine PIVART, CARSPAW, représentant la Déléguée de la convention de Carthagène

« J'ai été chargée de vous présenter la convention de Carthagène, et j'interviens au nom de la secrétaire de la convention, Madame Loma INNIS, qui est également le chef de la coordination régionale du programme Caraïbe Environnement des Nations Unies. La convention de Carthagène c'est un accord régional, équivalent de la convention de Barcelone, mais pour la Caraïbe. C'est le seul accord régional assurant la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la grande région Caraïbe. Le secrétariat est assuré en Jamaïque par le programme environnement Caraïbe, qui date des années 1980 et qui est un programme très efficace à l'échelle internationale.

La mission, c'est promouvoir la coopération régionale pour la protection et le développement de la grande région Caraïbes, avec un objectif affiché : l'ensemble des États signataires (30 États) se sont engagés à parvenir à un développement durable du milieu marin et des ressources côtières de la grande région Caraïbe grâce à une gestion efficace et intégrée permettant une croissance économique et l'accès à des moyens de subsistance durable.

La convention est constituée d'un certain nombre d'articles qui s'adressent aux menaces qui concernent notre espace de la mer des Caraïbes : pollution des navires, pollution due aux opérations d'immersion, pollution d'origine terrestre, pollution de l'air, exploitation des fonds marins et puis, ce qu'on appelle SPAW, c'est à-dire la perte en diversité des espèces et des espaces remarquables dans la Caraïbe.

Les principales menaces ou difficultés sont la nécessité d'une gouvernance à développer à l'échelle de la Caraïbe, la dégradation des habitats (plus de 40% des récifs coralliens sont sous menace extrêmement sévère pour la Caraïbe). A l'échelle mondiale on indique qu'il y a entre 8 et 14 millions de tonnes de plastiques qui sont ajoutés dans la mer chaque année. Autre menace, la surpêche qui est une menace qui se conjugue aux précédentes. On estime que, d'ici 2050 il y aura plus de plastique dans la mer que de poissons.

Pour en revenir à l'organisation, cette convention est séparée en trois protocoles, et il est possible pour un État d'adhérer à certains protocoles et pas à d'autres. L'un de ces protocoles est spécifique aux déversements d'hydrocarbures, un deuxième est spécifique aux pollutions d'origine terrestre et le troisième, c'est la protection des zones et des espèces menacées.

Le CARSPAW, c'est le centre régional d'activité chargé de mettre en œuvre ce qui est décidé tous les deux ans par les 16 pays signataires sur ces domaines-là. Il est mis à la disposition des Nations-Unies et soutenu très largement par la France, notamment pour son fonctionnement, et est hébergé en Guadeloupe.

Avec l'équipe de Jamaïque, on a sélectionné quelques diapositives pour signaler que les questions liées aux pollutions marines occupent énormément les débats actuellement. Lors de la conférence « Océans » il y a eu plusieurs initiatives de lancées, et que d'ailleurs, au niveau français, Mme Ségolène ROYAL avait été également très impliquée sur ces questions. Dans les domaines abordés par les collègues du protocole pollution d'origine terrestre, on retrouvera les déchets solides, les eaux usées, l'écoulement des produits agro-chimiques et les pollutions pétrolières.

Du côté SPAW (espèces et habitat) il y a quatre axes de travail principaux dont notamment la création et renforcement des aires marines protégées (avec une initiative importante impliquant Sainte-Lucie). Concernant l'élaboration des lignes directrices pour la gestion des aires marines protégées et des espèces, à noter que lors de la dernière convention qui s'est tenue en Guyane, la Collectivité Territoriale a proposé deux nouvelles réserves à ajouter en site SPAW : la réserve d'Amana et celle des marais de Kaw.

S'agissant la préservation des espèces, il convient de signaler un projet INTERREG KARIMA qui va impliquer un certain nombre d'États de la Caraïbe, tous les territoires français, on espère les territoires néerlandais, Cuba, les USA et la République Dominicaine. Enfin, et c'est l'axe le plus vaste et celui sur lequel on peut avoir le maximum de besoin financiers, c'est la préservation et l'utilisation durable des écosystèmes ; il y a là énormément d'initiatives. Notamment un projet en Haïti qui a bénéficié du Fond de Coopération Régional et qui est en train de se terminer.

On essaie de développer les actions éducatives en liant la perception des écosystèmes dans les écoles et le plus tôt possible, en développant des guides en faisant traduire des choses très simples à destination des enfants. Il suffit parfois de peu de choses, comme le projet développé par l'école de Matouba à Saint Claude qui veut que chaque enfant ne quitte le primaire qu'après avoir découvert un pays anglophone de la Caraïbe.

Pour terminer quelques questions que Mme INNIS souhaitait poser à la salle : Comment assurer l'implication de la France dans la région afin que ses priorités soient en harmonie avec celles du secrétariat de Carthagène ?

Est-ce qu'il peut il y avoir une place dédiée à la coopération technique, notamment au sein des ambassades ou avec les collectivités ?

Quelle problématique spécifique ou priorité relative à la coopération répondrait au mieux à nos défis et permettrait une gouvernance efficace au sein de la région ?

Quels sites ou opportunités pourraient être exploités conjointement pour une meilleure mobilisation des ressources ?

Un dernier mot pour rappeler, au nom de Madame INNIS, que dans ce programme, l'accent est mis systématiquement sur les enfants et sur la responsabilité de nos générations par rapport aux générations futures.

José GOMEZ
Ambassadeur de France en République Dominicaine

« Je vais essayer de vous faire partager le point de vue qu'on peut avoir sur les questions liées au changement climatique à partir d'un poste diplomatique, l'Ambassade de France en République dominicaine.

D'abord le cadre : les Caraïbes, et notamment les Antilles, sont l'une des zones du monde les plus affectées par le changement climatique. Pourtant, cette région participe peu aux émissions de gaz à effet de serre, phénomène dont elle est ainsi victime plutôt qu'acteur.

Si le changement climatique est le risque le plus systémique qui pèse sur l'environnement dans cette région, il n'est pas le seul. On constate des phénomènes de déforestation, de pollution de cours d'eau, d'absence de traitement des déchets solides...

Cette région est constituée d'Etats tels que Cuba, Haïti ou la République dominicaine qui comptent chacun environ une dizaine de millions d'habitants et d'autres, beaucoup plus modestes, qui ne rassemblent que quelques dizaines de milliers d'habitants. Nous sommes donc dans une région où les capacités d'action et de réponse sont très diverses.

Dans cette partie du monde, que peut faire la France ? Nous pouvons tout d'abord favoriser la mobilisation de la communauté internationale. Après la COP 21, la France bénéficie d'une forte légitimité sur les thèmes environnementaux. On nous écoute, on nous reconnaît un rôle important dans ce domaine et ce leadership français va être encore renforcé par le Sommet « One planet » convoqué pour le 12 décembre à Paris. Ce rôle d'impulsion politique doit se prolonger par des actions concrètes.

Notre coopération peut, à mon sens, apporter quelque chose dans trois grands secteurs : les énergies renouvelables, les transports publics et le domaine agro forestier, notamment en favorisant la mise en place de politiques publiques.

Par exemple, l'AFD est à la tête d'un fonds spécial, « Adapt' Action », destiné à faciliter la réalisation des contributions nationales déterminées. Nous allons aider un certain nombre de pays -entre autres, la République Dominicaine- à mettre en œuvre leurs politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre mais surtout, s'agissant des Antilles, d'adaptation au changement climatique. Nous appuierons leurs efforts pour former des cadres compétents sur ces questions et pour monter des projets qui pourront ensuite prétendre aux divers types de financements.

Autre exemple de cet appui : nous avons organisé à Saint-Domingue un séminaire « Mobilize your City » du nom d'un programme international créé dans le cadre des accords de Paris. Nous aidons ainsi les autorités dominicaines à élaborer un schéma directeur pour les transports publics à Saint-Domingue.

L'impulsion politique et l'aide à la mise en œuvre de politiques tendant à lutter contre le réchauffement climatique doivent se doubler d'un effort pour financer « l'économie verte ». Mettre en place les financements qui permettront aux pays les moins riches de développer des politiques vertes est un enjeu fondamental de la lutte contre le changement climatique. En République dominicaine, l'AFD, aux côtés des grands bailleurs multilatéraux, met ainsi en place, à des conditions attractives, des crédits pour développer les énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique.

Ce secteur intéresse nos entreprises ; en République dominicaine, la société Akuo energy développe un projet de centrale éolienne, une petite société des Antilles, SOLAR ELECTRIC est venue installer des panneaux solaires.

Ailleurs dans les Antilles, nous avons une activité dans le domaine de la géothermie ; par exemple TERANOV a développé la géothermie à Saint-Christophe ; ENGIE, après avoir longtemps hésité, pourrait développer un projet de géothermie à la Dominique (déjà démarré avec des intérêts néo-zélandais).

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu considérable pour les Antilles en raison de leur forte dépendance énergétique. En République Dominicaine, et ce n'est pas un cas unique, le coût très élevé de l'électricité pèse sur la compétitivité et obère les finances publiques. Les Caraïbes, riches en soleil et en vent, ont un intérêt évident à changer leur matrice énergétique pour renforcer leur autosuffisance dans ce domaine.

Le secteur des transports ouvre aussi d'importantes perspectives à notre coopération et à nos entreprises. En République Dominicaine des entreprises françaises contribuent largement aux projets du métro (Alstom, Thalès, CIM, TSO) et du téléphérique urbain (Poma). L'AFD par ses prêts est venue appuyer ces projets.

Enfin, le secteur agro-forestier est un champ de coopération important. Depuis plus d'une décennie, l'AFD finance en République dominicaine des plans de reforestation qui permettent de sauvegarder les ressources en eau, de limiter l'érosion et de préserver le bio-diversité.

Mais il faut aller au-delà du cadre bilatéral et essayer de penser en termes de coopération régionale. Les questions environnementales peuvent devenir des sujets de friction. Par exemple, la Guyane pâtit de la pêche illégale et de l'orpaillage, phénomènes en provenance du Brésil. Les Dominicains souffrent d'une déforestation qui leur vient pour une large part d'Haïti. Les Haïtiens coupent, pour les transformer en charbon de bois, les forêts qui sont à la frontière. Ainsi est née, l'idée d'une coopération transfrontalière dominico-haïtienne pour reboiser les bassins versants frontaliers et préserver ainsi les cours d'eau. L'Union européenne finance un projet de corridor biologique entre Cuba, Haïti, la Jamaïque, qui consistera en un échange d'informations.

Les Antilles, qui sont spécialement affectées par le changement climatique, peuvent devenir une région pilote dans la mise en place des politiques d'atténuation et d'adaptation. Notre coopération et nos entreprises disposent de fortes compétences dans les domaines nécessaires pour relever ces défis.

MOTION 1

Les événements climatiques extrêmes auxquels les Antilles françaises ont été exposées aux cours du mois de septembre 2017, posent de façon évidente la question des conditions dans lesquelles se déroulera la reconstruction. Le respect des règles de sécurité (normes antisismiques et anticycloniques), et de façon plus générale de la réglementation environnementale engendreront des surcoûts et nécessiteront un accompagnement spécifique. De plus il y a une nécessité sur la réglementation environnementale de conserver les liens avec la mer. La conférence souhaite que des échanges de bonnes pratiques soient effectués dans ce domaine avec nos partenaires de la Caraïbe et que la dimension environnementale soit au cœur de notre stratégie d'aide au développement.

MOTION 2

La conférence prend acte du rôle international de la France dans les négociations climatiques et afin de lutter contre les effets du réchauffement. Elle souligne cependant que la Guyane, au travers de l'espace amazonien qu'elle représente, constitue une opportunité exceptionnelle. Elle ajoute également que la vulnérabilité dans les espaces insulaires est plus prononcée que dans l'Hexagone. Pour ce qui est de la convention Carthagène, la France et ses collectivités doivent s'inscrire et avoir une place dans les négociations climatiques de nos territoires. Elle demande que cette dimension soit prise en compte de façon explicite dans les discussions auxquelles la France participe et en particulier pour la conférence de Paris du 12 décembre 2017.

17.11.2017

10H30

ATELIER N°1

Suivi par

Véronique CIREDECK

LA SANTÉ

Ouverture par Monsieur NILAM de l'atelier

Cette séance de travail constitue en un exercice de restitutions des travaux qui ont eu lieu hier lors de la conférence des ARS. Elle permet d'avoir un temps d'échange sur la coopération en matière de santé pour les professionnels aux Antilles et en Guyane, même si les thèmes et les problématiques sont totalement différents. Est exprimé le souhait que cette séance de travail puisse déboucher, ultérieurement, sur une discussion dans un cadre plus politique à propos des questions de santé.

LUCINA

Travaux riches et fructueux pour les 3 prochaines années.

DELUGE

Rendez-vous incontournable pour les ARS avec les autres pays de la Caraïbe pour avoir des relations de confiance. Faire progresser les agences dans la réciprocité. Le système de santé français est la référence dans la zone - Ouvrir cette offre aux voisins. Prévention sur les maladies chroniques.

LUCINA

Offre de soin :

Comment prendre en charge le patient entre les différents territoires depuis des travaux avec CGSS - Début janvier.

XUERES

Travail important avec l'aide de l'expertise française. Domaine clé dans la coopération sanitaire si coopération pour transport des patients des pays de l'OECS (priorité essentielle). Revenir dans un an pour constater les progrès effectués avec l'expertise française.

RADIX

Effort collectif des voisins de la Caraïbe suite à IRMA et MARIA (transport des patients). Les ministères de la santé se sont engagés à trouver des mécanismes clés pour les besoins de santé des patients de l'OECS. D'abord connaître nos différents systèmes et leurs différences.

ARS GUYANE

Problématiques liées à la zone amazonienne. Nous devons nous tourner vers les Antilles pour avoir des références.

SOBERS

Priorité : compréhension du système de santé française pour recevoir le soutien nécessaire. Evaluation des systèmes qui sont utilisés dans les systèmes français et ensuite les comparer aux nôtres.

Intervention salle

Importance : Veille sanitaire et épidémiologie.

Passer des vœux politiques à des actions concrètes de coopération normale.

Dr. ATTALA

Problème: comment faire circuler les patients dans la Caraïbe (vi-sas, ...). Formation à la langue anglaise et espagnole.

DELUGE

Les frontières sont perméables donc les épidémies circulent, d'où la nécessité d'une coopération efficace

- Renforcer le système de surveillance et les partager
- Participer à des réseaux.

Transport des échantillons : discuter avec les compagnies aériennes

LUCINA

Prévention et ressources humaines

Programmes de formation différents (faire une cartographie et harmoniser).

Questions / Réponses

1- Partage compétences médicales ?

Echange entre les îles.

Réponses :

LUCINA : le but c'est de voir comment on peut y travailler ensemble et identifier avant de porter les solutions. Faire d'abord une cartographie. Système français très rigoureux

XUERES: gros travail fait et présenté au niveau de l'OECD car pas de préparation encore faite. Il faut revoir l'intégration du système (ex. infirmière) et réduire les écarts

RADIX

Avoir une approche intégrée. Avoir la capacité de comprendre, toucher, connaître pour promouvoir des RH au niveau de la zone caraïbe et particulièrement pour les médecins.

JULAN - CHU PAP

Nous sommes prêts à jouer notre rôle. Formation de la totalité de la population sur la sensibilisation aux langues anglaises et espagnoles (Collectivité régionale ?).

Madame PENCHARD

Salue le travail méthodique. Il y a beaucoup à faire mais il faudra privilégier une action par rapport à l'autre. La coopération doit être lisible pour le citoyen.

Déterminer pour les années à venir les axes de travail pour avoir des résultats sur les politiques publiques. Avoir la culture du résultat pour la population.

Médecin de la Caraïbe

A Sainte-Lucie, nous avons déjà fait beaucoup de choses en ce sens avec la Martinique. Problème : paiement de l'hélicoptère ou de l'avion avant le transport du patient (quid quand c'est le dimanche et que les banques sont fermées, pas de paiement par carte bancaire...).

DELOUMEAUX CHU PAP

Manque au niveau de la Caraïbe de la surveillance sur le cancer

MARTINEZ - CIRAD

Approche One health ? Echange sur les aspects de gouvernance ? Parallèle sur le végétal à faire. Interface avec la santé humaine

YACOU - CGSS

Offre de soin OK - Besoins OK mais tant qu'il n'y a pas de volonté c'est vain. Comment partager nos organisations surtout financièrement ?

Ne pas exclure le problème de réglementation internationale Accord transfrontalier entre France et Andorre / France et Monaco mais pas entre Saint-Martin et Sint-Marteen.

Nous mettrons les moyens - Sujet d'économie pour savoir comment les CHU peuvent avoir une nouvelle clientèle.

Besoin des politiques pour que des lois permettent la circulation des hommes dans nos territoires.

RADIX

Ok avec Yacou. Même dans les pays de l'OECO, les choses ne sont pas faciles même pour le transport des échantillons et des patients. Saut de puce entre les îles alors qu'un pêcheur nous aurait amené en 5 minutes.

Approche holistique quand on parle de la santé.

SOBERS

Nous avons une conférence annuelle sur la santé. Saint-Kitts l'an prochain Lancement de CARIC VECT NET: réseau sur les maladies vectorielles.

LACATIN – ENSEIGNANTE UA

La Caraïbe, je l'ai connu tardivement. 14 ans plus tard j'ai apprivoisé ce territoire. Création d'une école de langue pour apprendre au personnel médical à s'approprier la langue anglaise.

Dans action pour la coopération plaçons-nous en rang serré

GIBBS – SAINT-MARTIN

On vit cette coopération de plein fouet. Dans le bon sens comme dans le mauvais sens.

Pédagogie à faire car flexibilité plus facile avec les autres îles qu'avec la France.

Faire le ménage dans la logistique administrative. Ce frein administratif sera le plus difficile.

LUCINA

Avoir un guichet unique pour l'entrée dans le système français de santé dans la zone Caraïbe.

INSERM

Avoir des données épidémiologiques fiables (drépanocytose) Réorganisation du CHU et adaptation administrative - réflexion à mener.

Conclusion :

Etre ambitieux mais réaliste (notamment pour la surveillance) car il y a des études épidémiologiques pour d'autres pathologies plus nombreuses (cancer, leptos, ...).

Nous voulons une vraie collaboration qui ne soit pas vaine mais allons y piano piano sur les petits Etats insulaires.

Nous pouvons être un laboratoire mondial pour éradiquer certaines maladies.

17.11.2017
10H30 - 12H
ATELIER N°2

Suivi par
Véronique CIREDECK

LA SÉCURITÉ

Patrice FAURE
Préfet de Guyane

« En introduction, il me semble nécessaire d'évoquer - parce qu'il y a une très forte sensibilité de l'opinion aux questions de sécurité - les enseignements de la crise guyanaise d'il y a quelques mois.

La Guyane a connu une forte tension en mars-avril 2017 avec d'énormes troubles à l'ordre public. Pourquoi ? Parce qu'en fait la population guyanaise est en attente d'un certain nombre d'évolutions, d'améliorations concrètes dans de nombreux domaines : amélioration de son réseau routier, des dispositifs de travail de ses fonctionnaires, des conditions de travail pour ses élèves, mise en place de crèches, mise en place d'un certain nombre de services publics qui prennent ou qui ont pris du retard du fait de différents freins que nous avons identifiés.

Un des points de départ a été un homicide relayé par les réseaux sociaux. On constate en effet en Guyane une criminalité liée parfois à des individus dangereux en provenance de pays frontaliers, pour qui le prix de l'humain est différent du nôtre. Dès lors, la violence des vols à main armée suscite des réactions fortes.

La situation de la Guyane avec ses larges frontières avec les pays voisins, est très particulière. Pour autant on peut essayer de construire des relations avec nos partenaires pour traiter ensemble les problématiques et l'on voit bien que la difficulté pour les forces de l'ordre, que ce soit de gendarmerie ou de police, est d'avoir une réponse judiciaire et une réponse carcérale.

La prison de Cayenne, par exemple, connaît un taux d'occupation de presque 140 % avec environ 60% de personnes étrangères, dont une petite fraction seulement, dans les plus jeunes (15%) souhaite être incarcérée dans leur pays d'origine. Les conditions d'incarcération n'étant pas les mêmes, le fait de pouvoir reconduire les détenus dans leur pays pourrait dans certains cas avoir un effet dissuasif.

Au regard de nos problématiques, il est clair que si une partie de ces ressortissants étrangers pouvait rentrer chez eux pour y être incarcérés dans des conditions normales et respectueuses de l'humain, ce serait pour nous une avancée significative. Comme je l'indiquais, 15% des détenus, notamment ceux du Suriname sont volontaires pour purger leur peine dans leur pays. Ce serait une réponse à la surpopulation carcérale qu'on connaît aujourd'hui.

Nous allons construire une prison à Saint-Laurent du Maroni. Les marchés pour les travaux sont en cours et seront livrables en 2021. Mais en réalité, le nombre de places supplémentaires prévues est déjà hypothéqué par la surpopulation du centre pénitentiaire qui existe déjà. Cela signifie qu'à l'inauguration, nous n'aurons pas créé une seule place supplémentaire en Guyane. Théoriquement, pendant que l'on construit la 2ème prison, on devrait déjà en construire une 3ème. La réponse judiciaire peut être affaiblie si l'on ne peut plus incarcérer.

Nous travaillons donc parallèlement avec la justice et la Première Présidente de la Cour d'Appel, sur des solutions alternatives qui peuvent par exemple être des travaux d'intérêt général, notamment pour les « bouletteux », les personnes qui ingèrent les boulettes de drogue. Ce sont souvent de jeunes femmes, de jeunes adolescents ou adultes qui pour l'appât de quelques poignées d'euros, prennent des risques incommensurables et se retrouvent en prison pour une durée assez longue et « encomrent » tout le réseau. Cela nous met en difficulté lorsqu'il faut incarcérer sur le champ des criminels endurcis et dangereux. C'est la raison pour laquelle une réflexion s'impose.

Un mot de l'orpaillage illégal ; en Guyane, cela constitue une difficulté énorme et un problème complexe. La coopération doit nous permettre d'aller plus loin et de traquer les commanditaires. Il ne faut pas imaginer que les orpailleurs viennent sans organisation et sans support. Une pompe ou un compresseur coûte quelques milliers d'euros d'investissement... Il est donc important pour nous d'aller chercher un peu plus loin, chez ceux qui initient ce pillage de nos ressources naturelles.

J'achève mon propos introductif et je propose de céder la parole à mes collègues de la police et de la gendarmerie pour connaître l'état des lieux chez eux. Les défis en matière de sécurité existent aussi dans les Antilles : c'est vrai pour les narcotrafics, c'est vrai pour les trafics portant sur les êtres humains.

Stéphane PAULIN
Gendarmerie Antilles-Guyane, adjoint au général
de zone

« Je voudrais vous dire quelques mots sur la délinquance en Guadeloupe, car effectivement c'est un vrai sujet. Je suis passé, avant d'être en Guadeloupe, par un département rural, le Cher. Département fort de 330.000 habitants et la Guadeloupe ça fait 400.000 habitants plus Saint-Martin et Saint-Barthélemy, on est sur 450.000 habitants dont un peu plus de 300.000 en zone de gendarmerie. Et je passerai ensuite, la parole à mon camarade de la police, mais on est sur la même problématique. La délinquance en Guadeloupe est singulière à plusieurs titres. Le premier d'entre eux c'est le volume des crimes et délits que l'on constate.

L'an dernier, en 2016, en zone gendarmerie pour 300.000 habitants, le volume des crimes, c'est 17 000 crimes (dans le Cher, c'était 6.000 pour vous donner un ordre d'idée). On a en Guadeloupe 51 faits de crimes ou délits pour 1000 habitants, là où c'est 35 en Métropole. Donc vous voyez, on est 1,5 fois supérieur à la moyenne Métropole. Ce n'est pas le plus grave.

Deuxième fait caractéristique de la délinquance de Guadeloupe, c'est la part prise par le contentieux criminel. Tout ce qui est classé crime : homicides, tentatives d'homicides, les vols à main armée, les viols. Alors là, en zone gendarmerie et je ne parle que pour la zone gendarmerie, on a 1,46 pour 1000 habitants contre 0,25 en Métropole. Donc à population égale, on a 6 fois plus de faits criminels en Guadeloupe qu'en Métropole.

Troisième caractéristique des faits de délinquance en zone de gendarmerie et dans les îles du nord, c'est le niveau très élevé de violence qui se caractérise par un certain nombre d'agrégats :

- Le taux de violence crapuleuse, c'est-à-dire des agressions pour déléster la victime de ses biens. Le taux de violence crapuleuse, il est de 1,96 en Guadeloupe, en Métropole, il est de 0,32. Donc vous voyez, une part de violence qui est très importante.

En 2016, pour 300.000 habitants - il faut remettre les choses dans le contexte - on a constaté 24 homicides. Sur toute la zone gendarmerie en Métropole, 32 ou 33 millions d'habitants, il y en a eu l'an dernier 256. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'écart que ça fait : 24 pour 300 000 habitants en zone gendarmerie ; 256 pour toute la zone gendarmerie de Métropole.

Et puis dernier petit point qui illustre parfaitement ce degré de violence chez nous. L'an dernier, nous avons constaté 236 vols à main armée avec arme à feu. 236 ! Sur toute la zone gendarmerie en Métropole on en a eu 574. Donc 236 vols à main armée pour 300 000 habitants contre 574 pour 32 millions d'habitants. Vous voyez le rapport. Donc troisième caractéristique, la violence.

Et puis d'autres caractéristiques qu'on ne peut pas passer sous silence et que j'ai découvert quand je suis arrivé ici, parce qu'on en parle très peu en Métropole, c'est l'action des bandes de jeunes. En Guadeloupe, mais à Saint-Martin également, on a des bandes pas très structurées mais qui sont rattachées à certains territoires, à certaines communes ou à certains quartiers. Les plus connues sont les bandes des « Chyen lari » et « Section criminelle », Et ces bandes, bien qu'elles ne soient pas très structurées, commencent à se structurer progressivement. A l'heure actuelle, on a identifié, une trentaine de bandes sur la Guadeloupe. Alors là, on pourrait, et on y passerait du temps, à envisager les origines de ces bandes et l'influence américaine ou de la Caraïbe sur la constitution de ces groupes.

Et le cinquième point qui caractérise très nettement la délinquance en Guadeloupe est évidemment, l'omniprésence des stupéfiants. Contrairement — et le Commissaire Nussbaum, vous expliquera ça — à la police judiciaire et à l'Office Central de Répression du trafic de stupéfiants, nous, on s'attache essentiellement à la consommation, à la revente et aux trafics locaux et indépendamment de ces aspects là on retrouve ces produits stupéfiants dans chacune de nos affaires, y compris - et j'insiste sur ces aspects - sur des affaires qui au départ ne portent pas sur des stupéfiants. Il y en a un petit peu partout. Alors quand on dit stupéfiants, il faut savoir de quoi on parle. L'essentiel des stupéfiants en Guadeloupe sont des faits de cannabis. Il y a très peu de résine et on a finalement très peu de saisie de cocaïne ou d'héroïne. Ça dépend, certaines années, en fonction des cargaisons. Mais dans notre activité quotidienne de gendarme, on trouve essentiellement des faits de cannabis. Donc voilà un peu, dressées à grands traits, les caractéristiques des faits de délinquance en Guadeloupe. Une petite précision, sachant l'importance, parce qu'on parle de coopération sur la Guadeloupe continentale, le pourcentage de ressortissants étrangers qui sont mis en cause dans nos affaires pénales, c'est 3,5 % ; c'est à dire que 96,5 % des mis en cause dans les affaires, en zone gendarmerie en Guadeloupe, sont des Guadeloupéens. La part des étrangers dans les affaires pénales sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy est nettement supérieure parce que là on est à 25 %. Ce qui s'explique par la proximité avec la partie hollandaise.

Christian NUSSBAUM
Directeur PJ Antilles-Guyane

« Je vais élargir l'analyse et compléter un petit peu ce que disait mon collègue gendarme. J'élargis l'analyse aux 3 régions puisque la Direction centrale de la police judiciaire est présente en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe et pour revenir au sujet de cette table ronde pour vous démontrer l'utilité du développement d'une coopération avec les Etats voisins. Donc, l'analyse qu'on fait au niveau de la police judiciaire de délinquance, c'est qu'il y a deux gros sujets : le trafic de stupéfiants d'un côté et la délinquance violente de l'autre.

Le premier sujet : le trafic de stupéfiants intéresse la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe avec des barrières que j'instaurerai tout à l'heure. Par contre, pour ce qui est de la délinquance violente, on constate une nette différence de niveau entre d'un côté la Guyane et la Guadeloupe et de l'autre côté la Martinique, pour l'heure, j'entends par là les homicides et les vols à main armée principalement. La Guadeloupe et la Guyane, pour imaginer un peu les chiffres que nous a donnés le Colonel - puisque j'ai fait 15 ans à Marseille - les taux de vols armés et les homicides en Guadeloupe et en Guyane sont supérieurs aux taux qu'on connaît à Marseille, quand on rapporte ça bien entendu au nombre d'habitants et quand je dis supérieur, c'est supérieur de beaucoup. Donc face à cette problématique, il y avait nécessité pour les services de sécurité de s'organiser et de se renforcer; ce qui a été fait, pour ce qui est des nécessités de la coopération.

Pour le trafic de stupéfiants concernant la Guyane, il est évident puisque tout le monde connaît la problématique des bouletteux, qui sont des individus qui sont envoyés comme des passeurs. Ils ont ingéré des boulettes ou les transportent à l'intérieur de leur bagage de la Guyane vers la Métropole. Ce sont généralement les gens de milieux défavorisés et qui sont recrutés au Suriname.

Alors voilà, pour la Guyane c'est un trafic de stupéfiants, la coopération, de mon point de vue, une coopération avec le Suriname, est indispensable si nous voulons un jour arriver à endiguer le phénomène.

Pour ce qui est de la délinquance violente en Guyane, on se rend compte qu'il y a beaucoup de faits violents commis par des Haïtiens et des ressortissants de la République Dominicaine. Puisque pour exemple, il existe déjà des accords avec la République Dominicaine - je note que l'Ambassadeur est présent - puisqu'on est en train d'obtenir peut-être l'extradition d'un ressortissant dominicain qui a commis en Guyane, il y a deux ans, un homicide dans un parc.

Donc là, ce sont de vrais progrès. Pour ce qui est de la Guadeloupe et de la Martinique, la coopération serait très utile et est très utile quand on arrive à développer, en matière de trafic de stupéfiants avec le trafic de matière inter-îles, trafic de cannabis, d'herbe de cannabis inter-îles.

Donc c'est quelque chose sur laquelle, l'enquêtrice de la DPJ travaille beaucoup, parce qu'il y a vraiment beaucoup d'activités et d'importations que ça soit en Martinique ou en Guadeloupe d'herbe de cannabis. Quand on a de la coopération des Etats comme celle avec Sainte-Lucie, on y arrive, puisque l'année dernière on a réussi à faire l'interception en deux fois d'1,4 tonnes d'herbe de cannabis. On établit avec les sections des liens et des coopérations qui sont ce qu'on appelle des « liaisons police » plus que des accords stricto sensu. Ce sont les contacts qu'on a réussi à établir à l'occasion de réunions et de rencontres internationales avec les policiers de Sainte-Lucie et dans le cadre informel avec lesquels on arrive à avoir de vrais bons résultats. Donc, si on arrivait à institutionnaliser tout cela et à développer tout ça, il est évident que dans la matière, on obtiendrait encore plus.

Ce qu'il faut aussi avoir à l'esprit et qui est une nouvelle tendance en matière de trafic de stupéfiants concernant la Martinique et la Guadeloupe, très importante et très actuelle, c'est ce qu'on appelle le « troc un pour un ». Je m'explique : les prix de la cocaïne et du cannabis en Métropole et le prix de la cocaïne et du cannabis en Martinique et en Guadeloupe font que les trafiquants maintenant échangent aux Antilles 1 kilo de cocaïne contre 1 kilo de résine de cannabis. Le kilo de résine de cannabis, en France, ils le touchent autour de 5.000 euros et donc ils viennent avec 1 kilo et ils repartent avec 1 kilo de cocaïne, c'est-à-dire 50.000 euros sur le marché français métropolitain. C'est-à-dire sur un aller-retour, ils font 1 fois 10. Donc cela bien entendu, ils ne raisonnent pas sur 1 kilo, ils arrivent à des kilos et donc quand ils réussissent c'est pour eux très lucratif. Tant et si bien qu'on en est maintenant à des supposés échanges car on n'a pas vraiment réussi à faire d'affaires dans le cas du troc un pour un, entre les 400 kilos de résine de cannabis qui arrivent par conteneur pour les 400 kilos de cocaïne qui repartent en Métropole.

Donc, tout ça pour dire que le trafic de stupéfiants est très actif sur la zone... Mais cela n'est pas un secret et une coopération développée faciliterait grandement la tâche pour nos services.

Jean-Michel DESPAX Ambassadeur de France en Jamaïque

« J'avais compris qu'on était dans une conférence de coopération régionale et que l'acteur ministériel est la clé de cette thématique. C'est la troisième conférence de coopération régionale à laquelle j'assiste et même si je suis originaire des affaires étrangères, les questions de sécurité publique ne me sont pas totalement étrangères. Pourquoi d'ailleurs avoir choisi de demander à l'ambassadeur de France en Jamaïque d'intervenir dans ce panel, parce que finalement la Jamaïque, c'est le pays de la coolitude. C'est différent de la Guadeloupe et de la Guyane. Il y a du reggae, il y a de la ganja, il y a du rhum et puis c'est le pays du sprint avec les deux figures emblématiques des deux recordman du monde du 100 m Shelly-Ann Fraser et Usain Bolt. Donc tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ça c'est évidemment la version que les Jamaïcains proposent à nous France et à tous les touristes qui inondent la Jamaïque (6.000.000 de touristes par an pour un pays qui a 3 millions d'habitants).

Mais, il y a une face cachée de la Jamaïque et cette face cachée, elle est bien loin de ce que j'ai pu entendre jusqu'à présent sur la situation sécuritaire en Guyane et en Guadeloupe.

Vous avez parlé de 24 homicides pour 300.000 habitants, rapporté à la Jamaïque 3 millions d'habitants, ça ferait 240 homicides par an. Nous étions l'année dernière à 1.500 homicides. Donc c'est le 3e pays le plus criminel au monde et malheureusement cette situation continue à se dégrader au fil des ans.

Alors, il y a une sociologie du crime, et là où c'est intéressant que je puisse témoigner par rapport à ce que nous avons entendu de nos collègues qui travaillent sur les outre mer, c'est quand même que cette sociologie du crime, elle est relativement différente de ce que vous avez pu décrire jusqu'à présent. Pourquoi ? Parce que d'abord cette statistique, ça fait, à peu près, 50 homicides pour 100.000 habitants. Elle est diversifiée parce que c'est une moyenne nationale. Donc vous avez des zones comme Downtown Kingston, Spanishtown et Downtown Ecobay où ça monte à 150 homicides pour 100.000 habitants.

Actuellement Montego Bay qui est pourtant la première destination touristique de Jamaïque fait face à une guerre de gangs impitoyable et voilà l'une des différences avec les délinquances qu'on a pu citer jusqu'à présent, c'est qu'en fait, cette criminalité, elle est d'abord endogène. Les Jamaïcains se tuent entre eux, il y a peu d'immigration illégale et peu d'immigration tout court en Jamaïque, donc c'est une criminalité endogène qui est secrétée, qui est nourrie par

la sociologie du pays qui fait que l'extrême pauvreté se concentre dans des zones qui ne sont pas appelées des bidonvilles. Ce ne sont pas des slumps, les Jamaïcains décrivent ces zones comme des ghettos. Ces ghettos sont très délimités géographiquement et ces ghettos sont à la main des gangs et à la tête des gangs, il y a des « Don », mais vraiment des Don, ils ont pris le terme sicilien ou calabrais pour décrire ceux qui maîtrisent ce territoire et ils le maîtrisent dans toute les acceptions du terme. C'est-à-dire que ce sont des auxiliaires aussi de l'administration. L'administration ne pénètre pas dans les ghettos et surtout pas la nuit quand le Far West commence. Donc, c'est une sociologie assez différente qui fait que pour quelqu'un qui vit en Jamaïque, comme moi, depuis 3 ans ou pour un touriste qui passe et qui prend des précautions pour ne pas aller dans ces zones notamment en période nocturne, la nuit, on n'a pas un sentiment d'insécurité ... C'est le paradoxe de la Jamaïque. Moi, j'ai vécu dans d'autres capitales dans ma carrière, qui étaient pourtant des capitales occidentales où j'ai pu avoir un sentiment d'insécurité parfois en marchant sur les trottoirs; je n'ai pas ce sentiment d'insécurité à Kingston. Donc, il y a un grand paradoxe dans la perception que l'on peut avoir de la sécurité publique en Jamaïque.

Alors, les causes, elles sont multiples ; certaines on déjà été évoquées ici par le panel et là par contre, elles se ressemblent. C'est le contexte économique. La Jamaïque connaît malheureusement une croissance très molle depuis 20 ans. C'est encore un pays en développement et c'est une croissance qui est très « non inclusive ». Donc les quartiers déshérités sont de plus en plus déshérités. Les enfants qui naissent dans ces quartiers, ils ne sont pas scolarisés, ils deviennent porteurs d'objets divers avant 10 ans. A 15 ans, ils sont déjà adjoint au chef du gang. Donc ce sont des générations perdues, sur lesquelles le gouvernement qui a pourtant une volonté de traiter cette question est bien impuissant parce que les budgets qui sont consacrés à l'éducation, aux services sociaux sont très faibles. En fait, en Jamaïque, ceux qui essaient d'intervenir dans ces zones là sont plutôt des organisations humanitaires, des ONG, des fondations parce qu'ils ont cette conception anglo-saxonne de la fondation et de la charité qui est très différente chez nous de la République unie, égale pour tous.

Donc là, il y a une problématique vraiment complexe et où je ne vois pas la résolution. Il y a évidemment une préoccupation en termes de maintien de l'ordre, de sécurité publique : ils essaient de mettre de l'ordre actuellement, parce qu'il ne veulent pas déclarer un couvre-feu à Montegobay ; parce que là, sur les opérateurs touristiques, ça aura un effet très, très négatif... Donc, ils ont délimité des zones d'intervention spéciales dans lesquelles les forces de police et les forces armées - je vais y revenir - interviennent y compris cette fois la nuit pour essayer de « purger » ces zones, trouver les armes illégales et essayer de prendre sur le fait les délinquants, qui d'habitude se mêlent très librement dans ces secteurs.

Donc j'ai dit qu'il y a une différence par rapport à la délinquance qui se livre sur notre territoire, le fait qu'il n'y ait pas d'immigration ou très peu d'immigration illégale. Il y a par ailleurs une police qui est vraiment sous dimensionnée. Sous dimensionnée en effectif, sous dimensionnée en équipement, sous dimensionnée en formation, qui a beaucoup de mal à faire face à cette dynamique de la criminalité. Elle a d'autant plus de mal à faire face à cette dynamique que c'est une police qui n'est pas respectée par la population, parce que c'est une police qui est en partie corrompue et qui est donc mal perçue par la population jamaïcaine. C'est aussi la loi de l'omerta qu'on peut constater sur certaines îles, mais ailleurs sur des territoires français. Donc, les gens ne parlent pas, les gens ont peur des représailles ; donc, il y a une grande difficulté pour la police judiciaire à travailler, une police scientifique mal équipée et une résolution des crimes quasiment inexistante. Il y a un prix du crime d'ailleurs : si vous voulez attenter à la vie de quelqu'un qui vous embête comme votre voisin ou un partenaire commercial dont vous voulez la vie, il y a un prix du crime malheureusement et là on rejoint la problématique du Brésil. En Jamaïque, il y a un marché, un marché du crime.

Alors très rapidement, j'ai été interpellé par Monsieur le Préfet, sur les problématiques de coopération. Il y a aussi dans la salle José Gomez, notre ambassadeur de République dominicaine. Le Ministère des affaires étrangères depuis 2 ans a lancé un fond de solidarité prioritaire ALCORCA, qui est mené par un expert technique qui nous vient de la police judiciaire, Monsieur PAPON et qui dans une coopération régionale bien comprise entre les pays les plus affectés de la zone donc Haïti, la République dominicaine - je parle sous le contrôle de José - la Jamaïque, je crois aussi, le Mexique et Cuba procèdent à des actions et missions d'information, de coordination. Car, je crois, les pays partenaires, ont compris l'intérêt qu'il y avait à travailler ensemble et au delà de l'information, ce qui me semble

important - et je vais revenir sur un autre point - c'est le réseautage, mieux se connaître et une fois que la confiance est établie, échanger des informations parce que une partie et pas des moindres de ce qui nourrit la criminalité en Jamaïque, c'est le trafic. Vous avez parlé de la drogue, c'est une plaque tournante pour des drogues qui ne sont pas produites en Jamaïque, comme la cocaïne par exemple et c'est aussi une terre de production pour la marijuana, la ganja qui a une très bonne réputation sur le marché américain et ilien et donc, il y a des allers et venues de bateaux divers et variés. Mais, il y a aussi un énorme trafic d'armes. La Jamaïque est sur armée et plus de 80 % des situations de crime sont provoqués par les possesseurs d'armes illégales.

Donc pour la relation avec Haïti, c'est ainsi qu'on nous dit c'est du trafic « gun for ganja ». Ils ramènent les armes d'Haïti et ils amènent la ganja en Haïti et toute la zone maritime qui entoure la Jamaïque est très mal équipée en terme de détection et de poursuite. Alors là, il y a une volonté réelle du gouvernement jamaïcain ; ils se sont équipés en patrouilleurs, ils sont en train de former des commandos de marine ; ils nous ont approché pour l'équipement et je crois que la DC vient de lancer un marché pour équipement de radar de surveillance maritime sur l'île qui permettrait de contrôler au moins leur zone économique, et les problématiques de pêche illégales aussi. On a vu dans le passé que l'ancien commissariat de la police nationale avait participé à des missions de formation et d'échange à Fort-de-France il y a une quinzaine d'années. A l'époque le Quai d'Orsay était riche, la police était bien dotée et donc on pouvait accueillir des partenaires régionaux pour ça Il en avait gardé un excellent souvenir et il avait gardé des contacts avec les collègues de l'époque.

La douane continue à faire ça, nous avons un attaché douanier qui est basé à Miami, Rodolphe GAUTREAU. Il fait un travail fantastique parce qu'il vient deux fois par an en Jamaïque, il fait venir un expert de l'Hexagone et il fait venir un expert de Martinique; puisque il y a un organisme compétent en Martinique sur ces problématiques là et il fait une formation très ciblée, très concrète, sur le terrain, qui est très appréciée des Jamaïcains. On leur remet des diplômes. Ils adorent les diplômes, c'est très formel, c'est très encadré ; mais ça a un impact et à travers ce réseau de formation, Rodolphe a bâti depuis trois ans un réseautage, où il peut ensuite parler d'autres sujets et faire passer des informations diverses et variées.

De la même façon, en terme de sécurité et défense, nous avons eu pour la 1ère fois en Jamaïque en Février 2016 la visite de l'Amiral

COUPERI, à l'époque commandant des forces armées aux Antilles et il y avait eu un très bon contact personnel avec le Major Général, patron de Jamaican FN Force. Il y a une armée en Jamaïque; et pour la 1ère fois la France a participé au dixième exercice militaire Trade Weed en Jamaïque en juin 2016. On a envoyé une section du 3ème RIMA et de là est née une collaboration en terme d'échanges d'information avec nos collègues hollandais qui travaillent bien dans la zone et qui ont des moyens d'intervention, et puis nous dans les forces armées Antilles-Guyane, et les Britanniques et les Canadiens. Vous voyez bien que là, on est dans le schéma régional d'échanges d'informations, de savoir comment mieux travailler ensemble, mutualiser éventuellement des moyens et à lancer de concert parce que bien évidemment - c'est comme la sargasse, le trafic d'êtres humains, de drogue - ; le trafic d'armes ne connaît pas les frontières et parfois les délinquants ont un temps d'avance sur nous en terme de réaction. Donc je rejoins tout à fait la même problématique que soulevait le préfet, en disant qu'il faut que nous soyons plus actifs, voire réactifs, coordonnés pour pouvoir mieux faire face à cette menace.

Et le dernier point que je voulais évoquer, c'est la sécurité civile évidemment parce que quand nous avons eu la crainte en Jamaïque que Matthew nous impacte. Finalement, le dernier jour, il a bifurqué et impacté très violemment Haïti, nous étions en cellule de crise et nous étions en contact régulier avec l'EMIZA et on a vraiment un lien ombilical avec l'EMIZA et toutes les alertes qu'ils peuvent faire On a travaillé deux fois par jour sur des comptes rendus avec la sécurité civile et pour nous c'est un point d'appui très important.

Gilles PECASSOU
1er conseiller à Brasilia et officier de sécurité de l'Ambassade

« Je vais rejoindre mon collègue de la Jamaïque pour dire l'importance des sujets de sécurité dans la vie aujourd'hui d'une ambassade. C'est une évolution que j'ai vu au travers de ma carrière. Ça me prend presque la moitié de mon temps et c'est un service qu'on doit évidemment aux 21.000 Français qui vivent au Brésil, dans une situation qui est préoccupante.

La mauvaise nouvelle, c'est qu'après les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde, on pensait que la situation sécuritaire au Brésil allait se dégrader sérieusement. Cela se confirme et cela se confirme de façon dramatique...

La bonne nouvelle..., je n'en vois pas !

Aujourd'hui parler du Brésil, c'est parler d'une triple crise :

Première crise, la crise politique sans précédent - je crois qu'il faut être sur place pour s'en rendre compte de l'ampleur des conséquences de l'opération « LavaJato » : la décrédibilisation de toute une classe politique. Ceux qui ne sont pas en prison sont menacés d'y aller. Le gouvernement actuel est à un taux d'approbation très, très bas et je pense que les élections en octobre 2018 ne vont pas changer grand chose.

Deuxième chose, la crise économique : le Brésil a traversé une récession sans précédent dans son histoire. Alors, il en sort ; pour le dernier trimestre, pour la première fois, il est passé au positif. Mais évidemment, l'effet tarde à s'en faire sentir sur les finances publiques, donc sur la capacité des 27 Etats à financer et à former, à équiper leur police. Puisque la police relève du niveau de l'Etat, pas de l'Etat Fédéral et ce qu'on a vu au cours des deux dernières années, c'est l'effondrement des fonds qui vont à la sécurité.

La troisième crise est la crise sécuritaire et ce que je vous disais au début est corroboré par des chiffres qui ont été publiés récemment. Avec en effet deux choses à retenir.

D'abord évidemment une augmentation des homicides : 7 homicides par heure ; 60.000 homicides en 2016, si on rapporte ça aux deux cents millions habitants, c'est presque 30 homicides pour 100 000 d'habitants.

Ce qui place le Brésil - ce n'est pas un secret - parmi les 10 pays les plus criminogènes de la planète.

La deuxième tendance, c'est que, les homicides, mais aussi toutes les catégories de crimes sont en augmentation.

L'autre tendance importante, c'est que la violence qui était auparavant concentrée sur le nord-est est aujourd'hui assez étendue. Et aujourd'hui, le sud est aussi dangereux que le nord est ; même si les zones les plus dangereuses sont dans cette zone.

Je voudrais faire un petit aparté sur le trafic de drogue parce que c'est peut être le sujet qui nous intéresse le plus, nous France avec évidemment tout ce qui touche à la Guyane et à la sécurité de la Guyane

Le trafic de drogue est une des explications de la situation actuelle au Brésil. On a vu évidemment les saisies augmenter, on parle de dizaines de tonnes chaque année qui sont saisies. Ce qui est intéressant d'observer, c'est qu'il y a une corrélation entre ce qui se passe au Brésil et ce qui se passe en Colombie. Il y a ce qu'on peut attendre du trafic d'armes et une multiplication des saisies d'armes automatiques dans les favelas brésiliennes et donc on peut les tracer relativement aisément vers la Colombie. Ce sont donc 500 armes automatiques qui ont été saisies l'an dernier et le chiffre est en augmentation puisque en 2017, ça devrait être sensiblement supérieur et le trafic a véritablement explosé. Vers l'Afrique, où ils traversent la zone sahélienne et se retrouvent en Europe et sur le chemin financier et ça on le sait aussi, pas mal de groupes, notamment des groupes terroristes comme Boko Haram.

Donc les Brésiliens quand on leur dit ça, ça ne leur fait pas plaisir, mais c'est une réalité, ce n'est pas que de l'analyse, c'est ce que relèvent les balises que nos douanes mettent sur certains conteneurs avec la coopération des Brésiliens et tout ça nous permet d'avoir une idée assez précise d'où part la drogue qui passe par le Brésil. Une partie va directement vers les USA en passant par ici, mais une partie très substantielle va directement vers l'Europe en passant par l'Afrique.

Trois conséquences qui sont relativement préoccupantes sur l'action de l'Etat brésilien :

1. Tensions fortes entre l'Etat fédéral et les Etats fédérés. Chacun rejette sur l'autre la responsabilité de la dégradation. Certains Etats appellent l'Etat fédéral à la rescousse. D'autres au contraire refusent que l'Etat Fédéral s'en mêle et en même temps disent qu'ils sont incapables de contrôler à eux seuls l'épidémie de violence ; l'exemple le plus achevé, le plus absurde c'est l'Etat de Rio où on a, à la fois un maire en prison, un Etat en faillite et la sécurité qui est maintenant aux mains de l'armée. Je crois que c'est la première fois dans l'histoire récente du Brésil que la sécurité commence vraiment à avoir un impact sur la structure même de l'Etat fédéral brésilien.

2. L'armée est appelée à la rescousse de plus en plus souvent. Non seulement pour patrouiller dans les favelas, mais également pour assurer un semblant de sécurité dans les zones frontalières et évidemment, elle le fait dans la limite de ses moyens. Et ça explique aussi pourquoi on a beaucoup de mal en ce moment. On aimerait que après leur expérience en Haïti, les Brésiliens continuent leur engagement dans le cadre des Nations Unis et notamment se déploient en Afrique et on essaie de les attirer vers la RCA. Mais ils nous disent avec beaucoup de bon sens que c'est très difficile pour le moment ; que leur effectif est - je dirais - engagé dans les favelas et que l'effort financier va essentiellement financer ce déploiement de l'armée. Mais vous voyez que c'est quand même une situation relativement malsaine qui aura des répercussions sur l'armée brésilienne sur le long terme et sur sa capacité à se déployer à l'étranger.

3. Incapacité de l'Etat à contrôler ses frontières. Les Brésiliens vous diront que les frontières du Brésil, c'est une ligne allant de Brasilia à Tokyo et qu'ils sont dans l'incapacité de tout contrôler. Aujourd'hui, ils nous disent tout aussi clairement que la priorité reste la frontière avec le Paraguay, la Colombie et la Bolivie qui sont- je dirais - des points d'entrée de la drogue.

Je ne veux pas finir sur une note trop négative... Il y a deux bémols et deux bonnes nouvelles.

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ; le Brésil n'a jamais été un Etat failli et ne le deviendra pas. Le Brésil va s'en sortir. Ce n'est pas la première fois, car la violence est consubstantielle à son histoire et donc d'ici quelques années, il renversera la tendance.

Le deuxième bémol, c'est qu'on ne parle pas de terrorisme au Brésil. Le Brésil n'a jamais été touché, pour le moment, par le terrorisme contrairement à ses voisins. Et il y a une communauté d'ailleurs très bien intégrée, assez ancienne qui vient du Liban et de Syrie. Donc ça, c'est je dirais la bonne nouvelle.

Un point de vigilance, c'est que le Brésil a été très généreux vis à vis des Syriens en octroyant pas mal de visas humanitaires dès le début du conflit syrien. Donc aujourd'hui, on a 2.500 à 3.000 Syriens qui ont bénéficié de ce programme qui se retrouvent au Brésil et évidemment, les frontières pour les demandeurs d'asile sont aussi poreuses et il faut en tenir compte.

Gérard RE
Chef de l'EMIZA, Grand témoin

« En raison du temps qui m'est alloué, je vais être très bref pour vous présenter l'Etat major de zone de Défense et de Sécurité Antilles (EMIZA). Placé sous l'autorité du préfet de zone qui est également le préfet de la Martinique, il est localisé au sein de la préfecture de la Martinique. Il s'agit d'un état-major très modeste en termes d'effectifs avec 7 personnes dont 3 officiers.

Par définition, l'EMIZA se concentre sur des problématiques de sécurité civile pour l'ensemble de la zone Antilles qui regroupe tous les territoires français des Petites Antilles. Il s'agit prioritairement de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la résilience de nos territoires en visant tout particulièrement notre capacité collective à la gestion d'une crise majeure qui peut être de toute nature. Les exercices sont au cœur de cette démarche, ils offrent l'opportunité de tester en réel les acteurs, les procédures et surtout d'identifier les points perfectibles qui permettent de progresser vers les objectifs fixés par les autorités. Dans ce cadre, l'année 2017 a vu la réalisation de l'exercice EU RICHTER CARAIBES 2017 qui est, à ce jour, le plus important exercice de sécurité civile jamais réalisé en zone Antilles. Organisé par l'EMIZA, en liaison avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) et les services départementaux, il a permis l'activation de l'ensemble de la chaîne de commandement du niveau national au niveau communal, l'engagement de moyens opérationnels au titre du mécanisme européen de protection civile et la mobilisation de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Le scénario retenu reposait sur la survenance d'un séisme majeur entraînant un tsunami qui impactait l'ensemble de l'Arc Antillais. Pour l'avenir, il est souhaité dans un délai de 2 à 3 ans la réalisation d'un nouvel exercice sur cette même thématique avec une implication plus importante des pays limitrophes.

L'État-major de zone dispose de quelques moyens : deux hélicoptères de la sécurité civile : un qui est basé en Martinique, l'autre qui est basé en Guadeloupe. Au quotidien ils sont employés pour des missions de secours au profit de ces départements mais ils s'inscrivent également dans une dimension régionale. En effet, nous sommes régulièrement sollicités pour organiser des évacuations sanitaires depuis ces pays vers les hôpitaux français que ce soit au profit de ressortissants français mais également des étrangers, ce fut le cas récemment avec une mission réalisée depuis Antigua vers

Pointe-à-Pitre. Notre mission de coopération régionale se traduit également au travers des relations que l'on entretient avec l'ambassade de France à Sainte-Lucie, les agences de gestion de risque des pays voisins et l'agence de gestion de risques de la CARICOM, la CDEMA (Caribbean Disaster Emergency Management Agency) qui est un partenaire essentiel dans notre architecture régionale.

Mais revenons sur notre cœur de métier qui est la gestion de crise, je prendrai pour exemple un évènement cyclonique. La première source d'information est Météo France. Dès lors, le maître mot est l'anticipation, ce fut le cas pour les cyclones IRMA et MARIA. Afin de prévenir les conséquences de ces aléas naturels, nous avons essayé de mobiliser tous les moyens de la zone, à commencer par les sapeurs-pompiers, les militaires, les personnels de santé tout en étant en relation permanente avec les représentations diplomatiques, la Guyane et le niveau national.

Pour le cyclone IRMA, cette démarche nous a permis de bâtir une première réponse opérationnelle mais également d'identifier dès les premières heures le besoin d'un renfort national car il était évident que les moyens disponibles sur la zone ne suffiraient pas. Pour le comprendre il est nécessaire de remettre cette appréciation de situation dans son contexte car la Martinique et la Guadeloupe étaient menacées par ce cyclone, par conséquent, nous ne pouvions pas prélever les forces dédiées à ces départements. Nous avons donc fait appel aux moyens nationaux ce qui a entraîné le déploiement d'un très important dispositif avec l'engagement de nombreux détachements.

Le temps m'étant compté, je ne développerai pas plus dans le détail la gestion de crise afférente au passage du cyclone IRMA sur les îles du Nord, je souhaiterais toutefois évoquer le cas particulier du cyclone MARIA puisque de mémoire de météorologue on n'avait jamais vu une tempête tropicale se transformer en ouragan majeur en moins de 24 heures. Cette cinétique très rapide fut une contrainte qui nous a mis à rude épreuve notamment dans notre capacité d'anticipation. Il nous fallait gérer simultanément les opérations en cours à Saint-Martin, tout en anticipant les impacts possibles pour la Martinique et la Guadeloupe mais également pour la Dominique. La Martinique fut finalement relativement épargnée ce qui nous a permis de nous focaliser sur la Dominique qui se trouvait sur la trajectoire directe de ce cyclone, nous pouvions donc facilement imaginer que les conséquences du passage de MARIA sur la Dominique seraient dramatiques. Dès que les conditions météorologiques se sont améliorées, nous avons engagé l'hélicoptère de la sécurité civile

de la Martinique, qui a fait une reconnaissance avec à son bord des sapeurs-pompiers et un médecin. Premier vecteur aérien à se poser sur ce territoire, il a permis une reconnaissance aérienne et surtout une prise de contact avec les autorités locales dont monsieur le Premier Ministre qui a ainsi pu transmettre une demande d'assistance internationale. Ceci dit, au niveau de l'EMIZA, nous avons anticipé ce besoin et nous avons constitué un détachement opérationnel armé par des militaires, des sapeurs-pompiers martiniquais et guyanais ainsi que du personnel de santé. Acheminés sur place par la Marine Nationale, ils se sont déployés sur la capitale Roseau avec la réalisation de nombreuses missions dont la réhabilitation partielle de l'hôpital. Je tiens à cette occasion à souligner l'engagement des forces armées françaises qui nous ont permis d'agir avec une grande efficacité tout en permettant l'acheminement d'un fret humanitaire important

Dans un deuxième temps, nous avons géré la problématique des dons en provenance de la Martinique mais également en liaison avec le mécanisme de protection civile européen qui avait déployé en Dominique une équipe de coordination. Finalement après le départ du détachement, nous avons poursuivi notre aide au travers de l'action européenne. Cette dimension européenne est désormais à prendre en compte, je citerai pour exemple le cyclone Matthew qui a meurtri Haïti en octobre 2016 et qui a vu l'engagement d'un module français mais au titre du mécanisme européen de protection civile. Cette volonté française de privilégier des engagements opérationnels au profit de territoires étrangers sous la bannière du mécanisme de protection civile européen semble être une orientation lourde et durable. Les acteurs de la zone Antilles doivent se préparer à rentrer dans cette architecture, c'est pourquoi j'insiste auprès de mes collègues directeurs départementaux des sapeurs-pompiers pour qu'ils entament un processus de certification qui corresponde à ces normes européennes.

Motion 1

La conférence prend acte des premières réponses apportées par l'Etat, conformément à ses engagements, dans le cadre de la demande d'un transfert des étrangers détenus en Guyane dans les Etats dont ils sont ressortissants. Elle souligne la nécessité absolue d'aboutir rapidement à une solution opérationnelle pour le Surinam et le Guyana. Elle demande par ailleurs à l'Etat d'ouvrir des discussions identiques avec les Etats voisins de la Guadeloupe, de la Martinique et de Saint-Martin.

Motion 2

La conférence rappelle que les Antilles, comme la Guyane, se situent au carrefour de filières nombreuses de trafics internationaux pour les stupéfiants et les armes. Elle souligne la nécessité, pour lutter contre la délinquance de mobiliser davantage le partenariat avec des Etats étrangers. Elle souhaite que l'Etat s'engage dans une politique active avec les Etats voisins pour la conclusion d'accords en matière d'échange de renseignements policiers et douaniers.

17.11.2017
10H30 - 12H
ATELIER N°4

Suivi par
Véronique CIREDECK

**LES OUTILS
FINANCIERS DE
LA COOPÉRATION
ET DE L'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT**

Jernej VIDETIC
Ambassadeur de l'Union Européenne au Guyana

« C'est un grand plaisir pour moi d'être présent ici. Je suis invité à parler du cadre financier de la coopération dans la région Caraïbe/Amazonie. Dans ma présentation je vais insister sur la nouvelle stratégie européenne à l'égard des RUP, issue de la récente communication de la Commission européenne, qui concerne le Fonds européen pour le développement, le FEDER, socle du financement des projets communs FED/FEDER.

Le 24.10.2017, une nouvelle communication de la Commission européenne a été adoptée. Elle introduit une nouvelle gouvernance avec une plate forme ad hoc, avec des task force et conduit à des accords internationaux sur comment améliorer les données statistiques La stratégie met l'accent sur une coopération plus étroite et doit permettre en particulier de mieux expertiser les atouts des RUP, notamment dans le secteur de la biodiversité, de l'économie. Elle évoque également les nécessités de la reconstruction après la récente catastrophe provoquée par l'ouragan IRMA. La stratégie prévoit aussi en réponse aux catastrophes, une meilleure coordination des efforts de reconstruction afin de faciliter l'émergence de projets communs. La coopération visera à la réalisation éventuelle de contrats conjoints, via une collaboration avec la délégation de l'Union européenne.

Evoquer le Xle FED bilatéral et régional nécessite de rappeler que le FE a deux enveloppes : une bilatérale et une régionale, utilisées pour le financement de la coopération avec les pays ACP et les PTOM. Il y a aussi les programmes territoriaux PTOM allocation indicative pour le Xlème FED/PTOM région Caraïbe (qui comprend actuellement des territoires britanniques, des pays et Etats néerlandais et un territoire français, Saint Barthélemy). Le FEDER concerne uniquement les régions européennes et contribue à résorber les déséquilibres régionaux dans l'Union. Il y a 11 objectifs thématiques qui correspondent à la stratégie Europe 2020.

Afin de réaliser des projets communs, les règlements FED/FEDER prévoient des mécanismes de coordination. Dans le cas des RUP jusqu'à 30 % des enveloppes peuvent être attribués à des projets en dehors du territoire de l'Union européenne, y compris les PTOM et les ACP en tant que pays tiers.

Quelles sont les options de financement ?

Par mise à disposition de fonds FED via un programme FEDER, par délégation de gestion du FED et du FEDER à un même organisme intermédiaire, par cofinancement parallèle d'opérations distinctes d'un même projet, par cofinancement parallèle au sein d'une même opération.

Quelle est l'éligibilité des dépenses FEDER aux projets communs transfrontaliers ou transnationaux ? Si le projet est situé dans la partie Union européenne, les avantages transfrontaliers sont éligibles. La condition est que la zone du programme bénéficie de cette opération transnationale. Les mêmes critères d'éligibilité s'appliquent au FED.

On peut dire aussi que 2,9M€ du Xème FED (enveloppe régional) sont affectés auprès du conseil régional de Guadeloupe au titre du programme Wilde and Complete coopération pour le développement de la coopération entre pays de la zone et les PTOM.

Un exemple de double financement FED / FEDER c'est la relation entre Saint Martin et Sint-Maarten : le XIème FED soutient des projets à Sint-Maarten.

Bertrand WILLOCQUET
Directeur AFD outre-mer

« Effectivement les outils sont bien distincts entre le FED d'un côté et le FEDER de l'autre.

Quelques éléments de contexte que je voudrais d'abord rappeler : on voit bien que des dispositifs existent, mais ils sont très différents selon le statut des territoires insulaires ; on a des pays indépendants, on a des PTOM et on a des régions ultra périphériques. A chaque fois, des outils particuliers. Les fonds européens sont assez importants, et même très importants, s'agissant du FEDER, mais on s'aperçoit, que ce soit dans les RUP ou dans les PTOM qu'ils sont insuffisamment utilisés et mobilisés avec un retard dans la programmation. Et une difficulté pour la coopération régionale c'est qu'on a quand même du mal à les voir s'articuler entre eux, même si il y a désormais la possibilité de financer des opérations à l'extérieur par des financements en local, voire de pratiquer un certain mélange des outils. On garde la conviction qu'aujourd'hui, cela reste très limité.

Pour reprendre notre expérience, l'AFD a été sollicitée à plusieurs reprises par les différentes instances de l'Union Européenne pour pouvoir engager davantage, pour remixer davantage les financements. Nous avons été saisis par les autorités INTERREG sur l'océan Indien ; nous avons été saisis récemment par des PTOM Caraïbes sur des aspects efficacité énergétique et biodiversité marine.

De notre côté, on a identifié un certain nombre de projets de coopération internationale à dimension régionale, qui concernent différents secteurs, notamment la santé, le changement climatique.

Voilà pour les éléments de contexte, en soulignant l'existence aujourd'hui d'une fenêtre de tir extrêmement favorable pour faire bouger les lignes, et pouvoir faire davantage en matière d'insertion régionale.

Il y a en effet plusieurs choses qui sont en train de se passer.

Notamment la révision à mi parcours du XIème FED, pour commencer à préparer l'après-Cotonou; il est certain que nous, côté AFD, on pousse pour que les grands thèmes de la réduction de l'empreinte carbone et du développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique soient mis en avant, puisqu'on est persuadé qu'en outre-mer ces territoires constituent des terrains d'innovation et d'expérimentation. On l'a très bien vu, dans notre activité, parce qu'à partir de financements qu'on a faits dans les départements et les territoires d'outre-mer on a réussi à exporter ces mêmes produits, ces mêmes projets dans les pays étrangers dans lesquels on intervient. Donc il faut continuer d'adapter des outils européens.

Il y aura aussi des travaux de programmation budgétaire pour le prochain cadre 2021-2027. Si on veut faire bouger les choses, les procédures et les outils, c'est le moment d'intervenir.

L'objectif que l'on recherche tous, c'est de parvenir à financer des projets régionaux avec des outils différents et dans des pays différents. C'est toute la difficulté d'arriver à ce mixage. Il faut donc, premièrement, au niveau des outils européens arriver à un décloisonnement de ces outils, que ce soit le FEDER/INTERREG, le FED/ACP et le FED/PTOM. L'AFD a engagé une réflexion sur ce décloisonnement ; c'est une réflexion très complexe qui nécessite beaucoup d'investigations et de travail, notamment avec les spécialistes à Bruxelles. On a un bon espoir d'aboutir à une solution qu'on pourrait construire et essayer de faire avancer.

Ce que je voudrais aussi ajouter, c'est qu'en dehors de ces outils existent aussi ce qu'on appelle les facilités de mixage. Ce sont des subventions qui sont apportées par le budget communautaire. Souvent, c'est quelque chose qu'on a du mal à mettre en place. L'AFD a l'habitude d'être délégataire sur ce type de fonds sur un certain nombre de projets. C'est une voie à explorer davantage de votre côté.

La France a par ailleurs toute une série d'autres outils nationaux à sa disposition. L'AFD, d'abord a ses prêts, ses garanties, voire ses interventions en capital. L'AFD intervient également grâce à son fonctionnement pour financer de l'assistance technique, apporter de la consultance, pour aider les porteurs de projets et les maitrises d'ouvrage publiques à mieux utiliser les fonds européens. Actuellement on est en train de le faire pour de grosses opérations dans le secteur de l'eau.

L'Etat, bien entendu, intervient massivement pour aider l'AFD, que ce soit dans les départements d'outre-mer sur le Programme 123 (conditions de vie outre-mer) ou dans les Etats étrangers au travers du programme 209, en subventions pour les pays les moins avancés.

Il y a également cet outil que constitue la FICOL qui permet de financer la coopération décentralisée, et l'outil du fonds financier pour l'environnement mondial qui permet de financer des projets régionaux qui ont trait à l'environnement et à la biodiversité.

Un dernier point peut-être : au-delà de ces fonds européens ou français, il existe encore d'autres fonds, des fonds des autres bailleurs internationaux qui interviennent sur la zone. Je pense à la Banque Mondiale, ainsi que d'autres prêteurs, et même le Fonds Vert international, pour lequel on est accrédités. L'idée c'est de mobiliser tous ces fonds pour financer des projets à caractère régional et, pourquoi pas, et de constituer pour y parvenir une sorte de trustee, un réceptacle qui nous permettrait d'atteindre la taille réellement critique.

Antoine JOLY
Ambassadeur de France au Suriname

«Evidemment, c'est un peu délicat de parler de financements à côté des experts que nous venons d'entendre, et c'est vrai que j'hésite à vous parler des financements de l'ambassade en matière de coopération... Cela doit représenter environ 15.000 euros... par an. Au fond, mon apport dans cette table-ronde sera plutôt d'illustrer ce qui aura pu être dit en matière de cofinancement pour montrer comment cela peut fonctionner sur le terrain, en l'occurrence en parlant du Suriname, du Guyana et de la CARICOM. On voit bien qu'on a des financements très divers parce que nous avons des situations qui sont diverses. Nous avons deux enjeux : accompagner le développement de ces pays d'une part et d'autre part faire en sorte que nos territoires d'Outre-mer puissent s'intégrer dans cet environnement régional avec en particulier pour la Guyane des enjeux de coopération transfrontalière. A ces deux enjeux correspondent des financements souvent différents aussi.

S'agissant des enjeux du développement : le Suriname est un pays avec des revenus intermédiaires, qui connaît actuellement une crise très forte du fait de l'évolution de la rente minière que constituait le bauxite. Ce n'est pas sans conséquences pour la Guyane : par exemple il y a un vendeur de yaourts en Guyane qui souhaitait s'implanter sur le marché du Suriname (le Suriname c'est deux fois la population de la Guyane), et qui ne l'a pas fait, parce qu'il y avait cette crise économique. Il a dû décaler son implantation dans les grandes surfaces au Suriname. Je pense qu'il devrait persévérer ; malgré la crise il y a des ressources formelles ou informelles au Suriname qui permettent d'avoir une possibilité de développement économique dans ce pays. Mais en tous cas, on voit bien qu'il est important d'accompagner la stabilisation de ce pays, pour l'avenir de la Guyane.

Le Guyana, c'est le pays le plus pauvre d'Amérique du sud, mais ce sera demain parmi les dix puissances pétrolières du monde. Cela implique la nécessité d'une expertise, qu'ils n'ont pas. Cela veut dire un accompagnement ; cela veut dire enfin de cultiver les opportunités et d'entretenir d'Etat à Etat une action de coopération et d'accompagnement de ce développement au Guyana.

Et puis, Guyana, Suriname, c'est le plateau des Guyanes. Plateau des Guyanes qui, petit à petit développe son identité. C'est déjà une identité géologique, géographique, humaine. Ce sera demain une identité touristique. Elle dispose d'une identité écologique ex-

trêmement importante ; c'est la forêt la mieux préservée du monde. Le Suriname a décidé de maintenir 93 % de son territoire en forêt ; cela conduit à la nécessité d'un accompagnement. En fait, cet accompagnement est absolument nécessaire aussi bien au Guyana qu'au Suriname et qu'en Guyane ; et il mérite une expertise qui viendra certainement par la Guyane avec en particulier les techniques modernes de gestion durables de la forêt.

Et puis, c'est la CARICOM, dont le siège est à Georgetown au Guyana. Et là nous glissons vers les enjeux d'intégration régionale et la nécessité d'associer nos territoires dans cette organisation. La ministre des outre-mer a évoqué cette question avec la ministre des Affaires étrangères du Suriname il n'y a pas très longtemps. Il se trouve que cette ministre des affaires étrangères est une grande spécialiste du CARICOM ; elle devrait donc nous aider en février prochain à obtenir le statut de membre associé de la CARICOM pour nos trois collectivités.

Voilà des enjeux de coopération qui méritent des financements d'aide au développement. Car le développement de nos territoires ne se fera pas sans développement de ses voisins.

Et puis, il y a les enjeux de territoires transfrontaliers. C'est particulièrement vrai de la Guyane avec le Suriname, avec qui nous partageons des questions de migration, des questions de santé, des questions d'éducation, des questions de culture, des questions de commerce. Tout cela nécessite des financements, mais s'avère indispensable si nous voulons maîtriser l'évolution démographique, politique, économique, et sociale, de ce territoire. Par exemple, le président de la République est allé récemment en Guyane et il rappelait qu'il est important de développer aussi de l'autre côté du Maroni, une offre de santé. Il est en effet indispensable d'avoir une vision de développement territorial qui ne soit pas uniquement centrée sur le territoire de Guyane mais qui englobe au fond ce bassin de vie, avec une même population, une même langue, une même histoire sur l'ensemble du bassin du fleuve Maroni.

La réalité est donc celle-ci : besoin de financements pour aider au développement de ces pays, le Fed obéit à cette logique et besoins de financement pour avoir une politique transfrontalière qui renforce l'intégration régionale de nos territoires et INTERREG participe à cette logique. Nous avons effectivement des sources de financement qui sont très différentes ; il faut les faire vivre et les faire vivre ensemble. Comme l'a d'ailleurs souligné l'ambassadeur de l'Union européenne, les possibilités de complémentarité existent ; elles ne sont pas suffisamment connues et donc pas suffisamment utilisées, elles

doivent sans doute aussi être étendues, je pense en particulier au programme Amazonie, comme l'a déjà expérimenté le programme Caraïbe.

Je vous en citerai un exemple : c'est le bac qui relie Saint-Laurent du Maroni à la ville d'Albina. Le bac actuel n'a que quatre liaisons par jours; du fait de sa maintenance, il est indisponible pendant un mois et demi sur douze. Il ne peut transporter à chaque passage que huit ou neuf voitures... On voit bien là que la coopération régionale a des obstacles physiques importants. La Collectivité Territoriale de Guyane a décidé de financer un nouveau bac, plus grand. Il sera financé par le FEDER, mais également pour partie par le Suriname. Le versement de la contribution surinamienne crée malheureusement des difficultés à cause de la crise que traverse le pays. L'une des solutions possibles est que, grâce au FED, nous puissions établir un lien avec ce projet par ailleurs soutenu dans le cadre du FEDER. Voilà un exemple concret qui montre à quel point établir les complémentarités entre les sources de financement est un exercice nécessaire au quotidien.

Stéphane DOVERT
Conseiller de coopération régionale à l'ambassade
de France à Sainte-Lucie

« Je vais me livrer à un exercice dont l'ambition est inversement proportionnelle au temps qui m'est alloué... puisque je vais tenter de répondre à une question qui est extrêmement vaste : comment améliorer l'adéquation entre les besoins, les financements et les stratégies politiques. La complexité de tout cela tient au pluriel : les besoins, les financements et les stratégies. On a ici une intrication qui est assez vertigineuse.

On pourrait commencer par faire la somme des besoins, avec une première interrogation : de quoi parle-t-on lorsqu'on parle de la Caraïbe ? Pour ce qui me concerne, je parlerai globalement, dans l'esprit, des contours du CARIFORUM et plus spécifiquement des contours de l'organisation des Etats de la Caraïbe Orientale.

Dans ce cadre les difficultés sont innombrables. Pour n'en citer que quelques unes :

- les réseaux de transport entre les pays sont très difficiles à établir, particulièrement lorsqu'il s'agit de pays insulaires ;
- les infrastructures de transport terrestre sont en général saturées et en difficulté face aux effets du changement climatique ;
- les réseaux électriques sont extrêmement coûteux à faire tourner et reposent sur des énergies fossiles carbonées et donc très néfastes dans la perspective du changement climatique ;
- les réseaux d'adduction d'eau ne sont pas aux normes internationales. Les pertes sont colossales alors que les ressources sont notoirement faibles dans la plupart des pays de la région ;
- les unités de retraitement des eaux usées font défaut ce qui est particulièrement fâcheux pour des pays où le tourisme littoral représente une grande part du revenu national et où la qualité des eaux côtières est donc cruciale ;
- les systèmes d'éducation sont assez mal connectés à l'enseignement supérieur ;
- les barrières tarifaires sont nombreuses entre les pays eux-mêmes mais aussi avec l'Europe, ce qui pose des problèmes souvent insolubles en matière de commerce ;
- des appareils juridiques difficilement inter communicables et un droit des affaires qui n'est pas régulé globalement.

J'ajoute à cette première liste à la Prévert quelques questions connexes. Celle des identités collectives d'abord : qui est-on quand on s'intitule Caribéen et comment devenir Caribéen effectivement. Comment cela doit-il s'incarner et dans quelle géographie est-ce

que cela s'incarne ? A quel niveau d'intégration régionale veut-on arriver véritablement et par là même quels sont les échelons pertinents pour la coopération ?

Je viens d'évoquer les besoins. Posons maintenant les disponibilités de financement pour s'apercevoir qu'il est tout aussi difficile d'en faire la somme. Nous avons tous essayé, mais sans succès, de donner une image globale des financements disponibles. Pourquoi est-ce impossible ? D'abord parce que les financements sont souvent fléchés, soit thématiquement, soit géographiquement. Ensuite parce que la nature des prêts varie considérablement (dans quelle mesure sont-ils bonifiés ? Quelles sont leurs échéances ? Quelles sont les garanties que cherchent les bailleurs face à la potentialité d'un non-remboursement ?) Enfin parce que les financements peuvent avoir des modalités très différentes pour s'accorder et se croiser. Et n'oublions pas qu'à côté des prêts, il y a aussi les dons, qui constituent une autre composante du système de financement qui sont eux aussi ciblés géographiquement et thématiquement et qu'on ne peut absolument additionner aux prêts, puisque pour les Etats qui les contractent ce n'est pas du tout le même engagement.

Pour ajouter à la complexité, il faut évoquer le nombre d'institutions, le nombre de bailleurs. Il est absolument pléthorique, puisqu'il y a plus d'une trentaine de bailleurs majeurs qui interviennent dans la Caraïbe. Ils ont chacun leurs procédures qui s'inter croisent quasiment sans coordination. Certains bailleurs passent également par d'autres bailleurs pour rendre leurs prêts accessibles. L'AFD, présente à cette table, passe notamment par la Banque de Développement de la Caraïbe.

Pour vous donner une image de cette diversité, on parle de 500 millions d'euros de FED pour le programme Caraïbe, auxquels s'ajoutent 500 autres millions pour Haïti. Ce sont des sommes colossales variablement orientées et qui peuvent s'assortir de financements de la BEI dans des conditions différentes. Certains bailleurs ciblent quant à eux de très grosses sommes sur des problématiques particulières. Ainsi, le DFID, l'agence de coopération britannique, qui est un acteur très important dans la Caraïbe, offre 60 millions d'euros de dons pour l'amélioration du fonctionnement hospitalier des pays de la région. On a donc tous l'impression de parler de la même chose au même moment quand on parle de financement, alors qu'on a, en réalité, à l'esprit des choses différentes.

Dès lors, comment faire en sorte de mettre en adéquation tout cela ? Je pense que bien plus que le manque de financement, c'est le défi-

cit d'expertise qui constitue l'obstacle majeur : un déficit d'expertise dans le montage des projets, un déficit d'expertise dans l'évaluation même des besoins. Les études d'opportunité sont nombreuses et souvent coûteuses mais elles ne sont pas forcément endossées politiquement et en aval on doit faire face à un déficit de capacité pour le montage des projets.

Déficit également de pilotage politique global à l'échelle de la Caraïbe. Chacun est pilote de sa politique, mais il est très difficile d'avoir un pilotage ensemble. Lorsqu'on parle de coopération régionale, on parle de coopération « avec »; donc le partenaire est intrinsèquement inclus dans la démarche. Or, dans la pratique, on se retrouve le plus souvent « entre nous » comme en témoigne d'ailleurs notre rencontre d'aujourd'hui. Cela a pour avantage de libérer la parole, mais c'est en même temps assez paradoxal : parlé de coopération régionale sans les partenaires, c'est assez contrintuitif. Donc, il faut arriver à intégrer les partenaires, qui eux-mêmes, ne font pas forcément l'effort de nous inclure. Je parle de nous « Europe », je parle de nous « France », je parle de nous « Collectivités Françaises d'Amérique ».

Alors, il faut bien sûr qu'on sache ce que l'on veut, et avec qui on veut travailler. Que veut la France ? Cela ne va pas forcément de soi. Que veulent les collectivités françaises d'Amérique ? Cela ne va pas non plus complètement de soi.

Le président MARIE-JEANNE parlait de réinstaurer le séminaire Clovis Beauregard qu'il avait initié il y a quelque temps ; je pense que c'est une très bonne idée. Ce séminaire avait permis de mettre autour de la table les acteurs politiques de premier plan, je pense aux exécutifs des collectivités territoriales et à leurs partenaires de la Caraïbe : les gouvernements et les organisations internationales. Si on arrive à instituer ce pilotage politique, on sera peut-être plus à l'aise qu'en essayant de mixer les outils complexes que sont le FED et le FEDER et de les accorder techniquement, ce qu'on arrive en vérité très mal à faire. Plutôt que d'essayer d'accorder techniquement des programmes, il vaudrait mieux les piloter politiquement de façon conjointe.

Motion 1

La conférence relève que l'utilisation des financements Interreg est l'outil principal de l'aide au développement et de la coopération régionale. Elle rappelle le caractère stratégique de l'évolution de cette enveloppe à l'horizon 2020 et attire l'attention sur la nécessité d'en préserver le volume et d'en faciliter l'usage en renforçant la fluidité de l'utilisation des crédits.

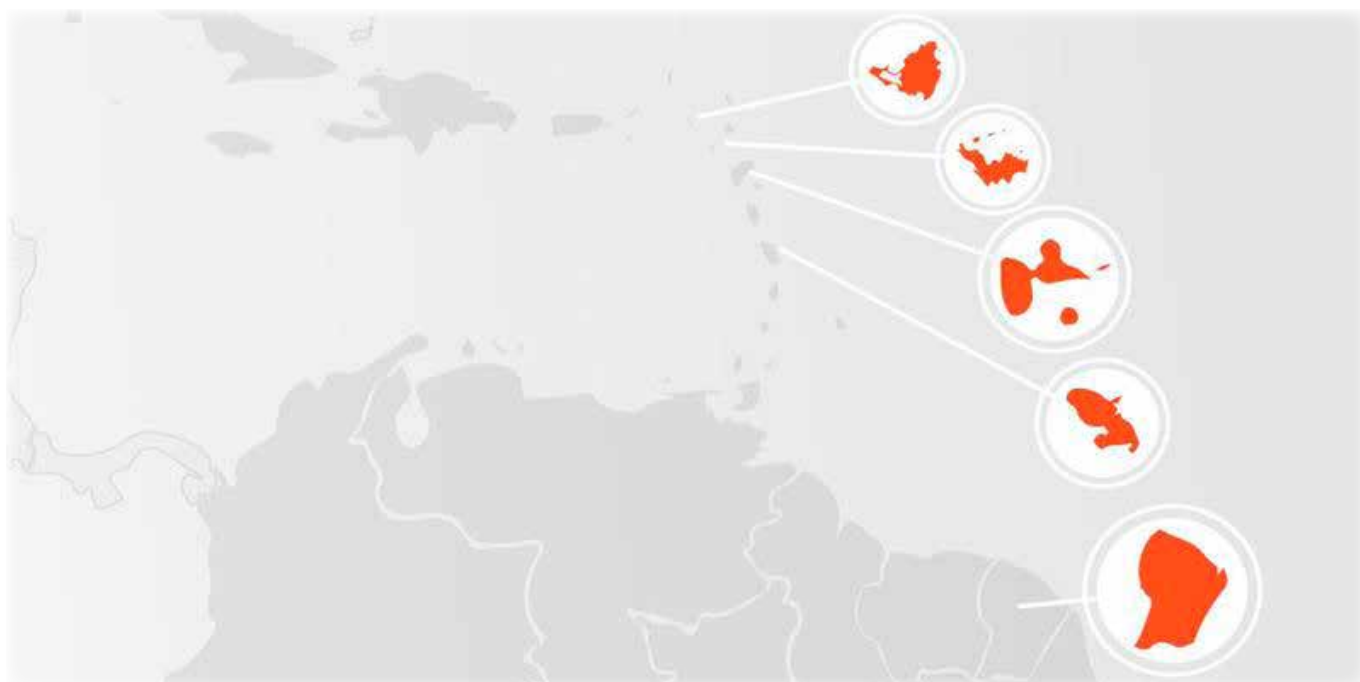
Motion 2

L'utilisation optimale des crédits de la programmation actuelle est une priorité partagée. La conférence de coopération régionale précise que la fongibilité entre les axes et les sous-programmes constituera une piste potentielle, de réflexion, autant que de besoin.

Motion 3

Les politiques doivent définir leurs actions prioritaires. Les règlements doivent être adaptés par les territoires avec un contrôle a posteriori. De plus, les procédures doivent être simplifiées pour réussir l'évolution et notamment à travers deux axes très forts : réchauffement climatique et axe santé.

Par ailleurs, Business France doit être représentée dans la Caraïbe.



The background of the slide consists of a repeating pattern of thick red diagonal stripes on a white background, running from the top-left to the bottom-right. A white rectangular box with a subtle drop shadow is centered on the slide, containing the text.

**DISCOURS
DE
CLÔTURE**

1. L'ouverture à l'international des entreprises et le développement des échanges.

On ne peut pas se satisfaire de la place trop réduite qu'occupent la France et les outre-mer français dans les échanges de la zone, dont nous devons saisir l'opportunité de croissance qu'elle nous offre en nous appuyant sur les atouts nombreux de nos territoires.

D'ores et déjà je vous confirme :

- L'extension du mandat d'Expertise France à l'ensemble des territoires ultramarins par la signature prochaine d'une convention avec la Ministre qui permettra de décliner dans chacun d'entre eux la démarche initiée ici même avant-hier avec la Guadeloupe.

Par ailleurs plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- Renforcer l'articulation des interventions de Business France avec celle des collectivités et des CCI de manière à être plus présent, plus opportuniste, plus stratégique dans la conquête de nouveaux marchés ;
- Coupler cette action à celle des postes diplomatiques de manière à faciliter les contacts et surtout les inscrire dans une vision plus globale des relations bilatérales et multilatérales au sein desquelles le « donnant-donnant » ou le « gagnant-gagnant » est une condition essentielle pour favoriser un écosystème propice aux entrepreneurs : en ciblant les aides aux entreprises outre-mer vers l'accompagnement de priorités définies ensemble au cours des prochaines semaines, en développant aussi des mécanismes de régulation et de protection des acteurs économiques : je pense notamment aux mécanismes de médiation et d'arbitrage de l'OHADAC ;
- Et, en tous lieux, mobiliser l'investissement public et l'initiative privée au service du désenclavement des territoires : transport, numérique... autant de continuités territoriales à encourager.

2. La mobilité, enjeu majeur de notre stratégie en faveur de la formation et de l'emploi.

Là encore, de nombreux axes de travail ont été identifiés:

- Approfondir nos discussions avec la Commission européenne pour mobiliser les financements ERASMUS + au service des étudiants en enseignement supérieur pour leur mobilité dans leur espace régional dès le stade du Master qui ne peuvent y prétendre aujourd'hui ;
- Mieux ouvrir les dispositifs de mobilité à des publics cible tels que par exemple les adultes en recherche d'emploi.

et de mobiliser plus encore les instances multilatérales (telles que le CDEMA) et l'Union Européenne afin de multiplier les exercices, les capacités d'anticipation et de réponse à la crise. Nous avons pris acte de la volonté partagée d'avancer en ce sens.

4. La coopération décentralisée : capitaliser les retours d'expériences pour aller plus loin.

Les débats de ce jour ont montré le rôle qu'ont vocation à jouer les communes et intercommunalités dans la mise en œuvre d'une coopération décentralisée de proximité, ainsi que l'apport de la Mission opérationnelle transfrontalière qui doit être sollicitée pour aider à en construire le cadre.

Les domaines sont nombreux, ceux de la gestion de crise, de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de la culture en font indéniablement partie. Les réseaux multi-acteurs et la cartographie de l'offre d'expertise évoquée plus haut doivent également y contribuer.

Nous avons pris bonne note de la volonté exprimée de donner un nouvel élan à la loi de 2016 dite loi Letchimy qui suppose, pour aller plus loin, que les collectivités finalisent leurs schémas régionaux de coopération. L'ambassadeur délégué a la mission de vous accompagner dans cette orientation. Il le fera sur la base de vos projets et dans le respect de vos compétences. Ce document sera le cadre de votre partenariat avec l'État pour votre action de coopération régionale.

Pris note également de la nécessité de poursuivre les efforts entrepris pour que les collectivités françaises soient encore mieux associées aux organisations multilatérales.

5. L'adaptation aux nouveaux défis liés aux effets du changement climatique et la préservation de l'environnement et de la riche biodiversité de la région caraïbe et amazonienne.

Sur ce sujet si central du fait de la position qu'occupe aujourd'hui notre pays dans le débat international, de la proximité du sommet du 12 décembre, compte tenu par ailleurs de l'actualité climatique dramatique de ces derniers mois, là encore les ambitions sont fortes :

- Favoriser une reconstruction respectueuse des normes environnementales et de sécurité comportera des coûts. Il en va de même de l'adaptation des territoires en vue de mieux affronter demain les crises dont on comprend qu'elles tendront à se multiplier ;
- Agir en faveur de la préservation de la biodiversité, de la qualité des eaux, de la protection des sites et espèces fragiles, en tenant compte des enjeux propres aux territoires ultramarins, et pour ce qui nous concerne ceux de l'arc caribéen et de l'Amazonie ;

L'action de la France dans ces espaces, où se mêlent RUP, PTOM, pays tiers, ACP... doit gagner en cohérence et il faut résister à la tentation de traiter séparément des problématiques qui sont liées tant les outre-mer et leur environnement sont interdépendants.

C'est cette réflexion qu'Annick Girardin a souhaité placer au cœur de son action : raisonner au niveau régional, cela veut dire penser la coopération à l'échelle d'un bassin, d'une « plaque régionale » : intégrer les outre-mer à leur environnement régional cela suppose aussi de les intégrer dans une vision stratégique partagée de ce que doit être la coopération à cette échelle.

Et de penser également le décloisonnement des outils financiers de la coopération et du développement, afin de mieux les articuler, de les cumuler, de les assouplir.

Nous en avons discuté ce matin : il y a un enjeu majeur à mieux articuler les financements nationaux de l'APD, du ministère des outre-mer, aux fonds européens (FED PTOM, ACP, FEDER) ou multilatéraux (PNUD, PNUE, UNESCO...) et à mettre ces outils au service d'une stratégie et de priorités partagées avec les collectivités, ainsi qu'il en a été question ce matin, Mme la ministre Marie-Luce Penchard.

Dans ce chantier, l'AFD a un rôle central à jouer, pour repenser son cadre d'intervention et le mettre au diapason de cette vision d'avenir, cohérente avec les 17 ODD qui désormais nous engagent. C'est un chantier qui, je le sais, tient à cœur du directeur général de l'Agence et de ses équipes. Les tutelles (affaires étrangères, économie et bien sûr outre-mer) ont engagé un travail ambitieux dans ce sens. Je crois pouvoir dire que des propositions très engageantes seront faites dans les semaines à venir en ce sens, même si je pense encore prématuré d'en détailler le contenu.

Pour la prochaine conférence, nous pensons enfin qu'un pas doit être franchi pour mieux ouvrir nos débats à de nouveaux partenaires :

- partenaires « français » : et nous proposons que la collectivité de Saint Pierre et Miquelon soit invitée à la prochaine conférence ;
- nous proposons enfin que la prochaine conférence soit aussi l'occasion d'ouvrir nos débats à nos partenaires multilatéraux (par exemple l'OECD et l'AEC).

MINISTÈRE DES
OUTRE-MER

27, RUE OUDINOT
75007 PARIS

